PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

5 DÉCEMBRE 2012

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 ***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du budget, des finances,
de l'emploi, de la formation et des sports

par

Mme Gonzalez Moyano

5e session de la 9e législature
* Voir Doc. **4-IV bcd** (2012-2013) – Nos 1, 1*bis* à 4 – Annexes 3, 3*bis* et 9 *partim*
Voir CRIC (2012-2013) – No 45
Voir CRAC (2012-2013) – No 45

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

La Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports s'est réunie le mercredi 5 décembre 2012, afin d'examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IV bcd (2012-2013) – N[os] 1, 1*bis* et 2*,* Annexes 3, 3*bis* et 9 *partim*) ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux :* Mme Barzin, M. Bayet, Mme Cornet, M. Disabato, Mmes Gonzalez Moyano (Rapporteuse), Kapompole (Présidente), MM. Lebrun, Noiret, Mme Simonis.

Ont assisté aux travaux : M. Cornet, Auditeur à la Cour des comptes.
M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

I. EXPOSÉ GÉNÉRAL DE M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

M. le Ministre Antoine annonce qu'il focalisera son exposé sur la politique de l'emploi. Il se tient cependant d'ores et déjà à la disposition des parlementaires pour répondre à l'ensemble des questions sur les aéroports, ou sur la politique en matière d'infrastructures sportives.

L'emploi en Wallonie

Fin novembre 2012, il était dénombré 212 663 demandeurs d'emploi et d'allocations, ainsi que de jeunes en stage d'insertion (soit - 2 % à un mois d'écart et + 0,6 % à un an d'écart).

Il est toujours possible de considérer que la demande d'emploi est importante en Wallonie mais il faut cependant se réjouir qu'à la différence des pays voisins, la Wallonie a globalement bien résisté à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi malgré des phénomènes tels que l'évolution démographique, l'arrivée en nombre plus important de jeunes travailleurs ou encore les décisions malheureuses et récentes de licenciements dans un certain nombre d'entreprises.

Il est encore indiqué que les demandeurs d'emploi représentent 13,9 % de la population active (contre 14,2 % en octobre 2012, 13,8 % en novembre 2012 et 14,6 % en novembre 2009). Alors que l'évolution exponentielle de la demande d'emplois en Flandre connaît des accélérations très importantes, M. le Ministre constate que la Wallonie résiste donc bien en matière de chômage.

Il est enfin rappelé que la méthodologie est restée la même depuis plusieurs années puisqu'il s'agit de dénombrer les demandeurs d'emploi et demandeurs d'allocations, ainsi que les stages d'attente.

Des travailleurs wallons mobiles

M. le Ministre tient à s'élever contre l'idée selon laquelle les travailleurs ne sont pas mobiles. En effet, en termes de mobilité interrégionale, l'orateur compte 182 186 salariés qui ne travaillent pas dans leur région. Fin 2010, 49 000 travaillaient en Flandre et plus de 133 000 à Bruxelles.

Plus significatifs encore sont les 46 400 travailleurs qui se déplacent en dehors des frontières, comme au Grand-Duché de Luxembourg (36 610), en Allemagne (5 097), en France (4 428) ou aux Pays-Bas (1 442).

Ce sont donc près de 230 000 travailleurs qui effectuent de longs déplacements pour leur travail. Il a été demandé au Forem de continuer à œuvrer dans ce sens. Ce dernier scrute ainsi le marché de l'emploi en France ou au Luxembourg pour proposer un certain nombre d'emplois aux wallons. ce qui démontre vraiment que nous sommes à l'affût d'un grand nombre de disponibilités.

Nouvelle dynamique du Forem

Selon M. le Ministre, la nouvelle dynamique du Forem n'a rien de neuf mais elle porte ses fruits grâce notamment à un certain nombre de dispositifs importants adoptés par le Parlement. Et de rappeler le contrat de gestion du Forem qui a été recentré sur les missions de base que sont la formation, le conseil et la coordination du partenariat. De même, il existe une meilleure adéquation entre les ressources et les missions ainsi qu'une meilleure gestion des relations avec les partenaires.

Par ailleurs, avec la nouvelle organisation de la gouvernance du Forem, M. le Ministre estime avoir répondu à un grand nombre de critiques exprimées sous la précédente législature, que ce soit à travers le rapport de la Cour des comptes ou le travail parlementaire qui s'en est suivi. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul Forem et la réorganisation n'est pas totalement terminée puisque l'objectif est de voir le Conseil de direction du Forem composé de directeurs régionaux qui ne seront plus directeurs de la formation ou de l'emploi mais directeur d'un ressort territorial. Ce qui permettra de mieux tenir compte de la territorialité parfois contrastée sur le plan économique et social des différentes régions. Cela se fera évidemment autour des deux administrateurs et des trois directeurs généraux.

Des demandeurs d'emploi mieux accompagnés

Il est rappelé que l'accompagnement personnalisé est opérationnel depuis janvier 2010. Le décret du 12 janvier 2012 formalise quant à lui les orientations du contrat de gestion.

Pour l'intervenant, l'élément le plus important est que le demandeur d'emploi ne connaît plus qu'un seul référent avec une prise en charge rapide pour les jeunes peu qualifiés.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2010 jusque maintenant, ce sont 245 000 personnes qui ont été accompagnées avec un taux de satisfaction de 77 % pour les demandeurs d'emploi et de 80 % pour les conseillers.

Et l'orateur d'évoquer également le dispositif de coopération entre les opérateurs en charge des demandeurs d'emploi via des contrats de coopération et pour lesquels un certain nombre de réformes sont en cours de concertation.

Enfin, M. le Ministre tient également à citer les essais métiers qui permettent d'éviter à certains demandeurs d'emploi de faire des choix qui ne conviennent pas à leurs aspirations parce qu'ils ne connaissent pas les réalités du métier. Organisés par le Forem, ceux-ci ont été étendus à l'IFAPME et aux EFT/OISP. Aussi, pour la période 2010-2012, le chiffre de 2 686 essais métiers a été atteint dont 931 dans les métiers verts (en liaison avec le Plan Alliance-Emploi-Environnement) pour un budget de plus de deux millions d'euros.

Développer et promouvoir les compétences

C'est d'abord la validation des compétences et les certifications. Il n'est pas normal que tout notre système de savoir soit basé sur la seule certification de l'école. Il s'agit d'organiser, reconnaître et donc sanctionner positivement celles et ceux qui souhaitent une seconde chance en termes de formation. C'est déjà le cas aujourd'hui pour les CQ6 qui sont désormais acquis pour les parcours au sein de l'IFAPME. Un chantier est par ailleurs en cours pour favoriser les passerelles entre l'IFAPME et l'enseignement de promotion sociale au niveau des bacheliers. Un cadre francophone des certifications est en outre en cours d'élaboration. Il se déclinera en 8 catégories de diplômes et permettra une meilleure valorisation des acquis et une équivalence de titres.

M. le Ministre affirme par ailleurs qu'un élément majeur du succès de la politique du Gouvernement est l'apprentissage des langues. Il existe toute une série de formations gratuites dispensées par les OISP, l'IFAPME ou le Forem. Pour les travailleurs, les chèques langues connaissent un franc succès et pour les plus jeunes, les bourses rhétos continuent à bien fonctionner malgré certaines difficultés pour par exemple trouver des écoles secondaires aux États-Unis.

Les bourses BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) constituent une nouveauté réservée à des étudiants qui ont terminé un cycle complet à l'université. Et de préciser à cet égard que l'objectif a déjà été largement dépassé puisque ce n'est pas loin de 150 bourses qui ont été délivrées, ce qui démontre un intérêt pour les diplômés universitaires ou supérieur d'apprendre une langue dans les pays émergents dont on sait qu'ils connaissent les plus fortes croissances. Ce sont aussi des partenaires sur le plan commercial qui devraient permettre à la Wallonie de valoriser plus facilement ses exportations. Il y a donc dans cette démarche un intérêt vital pour la Wallonie.

Enfin, la plateforme Internet d'apprentissage gratuit Wallangues a connu un succès phénoménal. Ce sont en effet 184 562 apprenants qui se sont, d'une manière ou d'une autre, inscrits à ce système qui intéresse aujourd'hui d'autres régions et d'autres pays.

Les partenaires de la formation et de l'insertion

Pour les publics éloignés de l'emploi, les MIRE, soit 11 ASBL, remplissent un travail dont l'objectif n'est pas contestable. Cependant, M. le Ministre estime que les modalités posent cependant problème. Un certain nombre de rapports doivent amener le Gouvernement, en concertation avec les MIRE, à clarifier leurs missions et surtout, leurs modes de financement qui sont particulièrement contrastés et qui donnent une réalité assez complexe des MIRE, avec des moyens budgétaires qui sont parfois interpellants.

À cet égard, néanmoins, l'intervenant annonce la centralisation du financement des MIRE et surtout, des avances de trésorerie plus rapides; ce qui évitera de devoir justifier des réserves considérables pour faire face à des retards d'avances. Le Forem a reçu l'instruction pour que les sommes soient versées plus vite et il en ira de même du reste, pour les EFT-OISP. M. le Ministre estime en effet logique de liquider 80 % des montants et d'en garder 20 % pour le justificatif plutôt que de procéder par tranches. Si évaluation il doit y avoir, elle doit partir d'une présomption de confiance. Après, l'évaluation doit évidemment être d'autant plus pointue que la confiance est grande à la base.

Et d'ajouter que le budget de 11 882 000 hors APE est pleinement confirmé. Ces montants ont en outre toujours été indexés; ce qui n'est pas le cas des moyens dévolus au Forem et à l'IFAPME.

Pour les publics éloignés de l'emploi, les EFT-OISP (158 en Wallonie) avaient hérité d'un grand nombre de nouveaux agréments en 2009. Tout cela a pu être réglé non sans mal et elles ont à présent les moyens que leur proméritait leur agrément en 2009. Il est à cet égard souhaité mieux coordonner le travail des EFT et des OISP et mieux tenir compte de la réalité de l'offre de formation. Chaque arrondissement ne dispose pas toujours d'une formation publique et il s'agit de tenir compte tant de la réalité du taux de chômage, qui fait bien sûr que les profils qui sont formés ne sont pas toujours nécessairement les mêmes, que d'une offre qui, lorsqu'elle est tertiaire, n'a évidemment pas le même coût ni la même réalité sociale que si elle était d'ordre technique. En termes de budget dédicacé aux EFT/OISP (hors APE), les crédits de liquidation s'élèvent à plus de 40 millions d'euros.

Enfin, pour les futurs indépendants, les SAACE (12 agréées par le Gouvernement) sont, pour rappel, réparties sur l'ensemble du territoire. 5 197 personnes ont été sensibilisées en 2011 et il y a eu 1 770 accompagnées. En outre, il est recensé 386 projets qui sont devenus des projets réels et viables d'indépendants sur une période de 36 mois. Cela s'inscrit évidemment dans le Plan *Airbag*.

M. le Ministre entend développer l'auto-création d'emploi et souligne qu'être indépendant, c'est aussi occuper un emploi. Aussi, mettre les conditions pour favoriser l'émergence de personnes sous statut indépendant, c'est tout aussi important que de s'occuper de celles sous contrat salarié ou employé.

Aides à l'emploi confirmées pour les pouvoirs locaux et les associations

L'orateur en vient aux aides à l'emploi. Il est rappelé qu'un certain nombre de postes étaient strictement liés au Plan Marshall 1 et donc, ils devaient s'éteindre au terme de celui-ci. Le Gouvernement a cependant décidé de consacrer des moyens pour confirmer tous les constatateurs communaux, conseillers logement, conseillers énergie, tuteurs énergie et même en augmenter le nombre pour coïncider à l'attente des communes qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une sélection positive pour l'obtention de ces crédits. Par ailleurs, le plan prévention violence a été confirmé, de même que la Convention Organisation de jeunesse avec Mme Huytebroeck a été reconduite.

Il est également précisé que les points APE ont été systématiquement indexés au profit des communes et des associations socioculturelles et que le paiement des anciennetés barémiques a été mis en œuvre. Cela représente un budget global de 586 millions d'euros pour lequel le Gouvernement attend toujours 106 millions d'euros dûs par le Fédéral puisqu'il n'y a pas eu d'indexation des montants et puisque le dispositif fédéral du financement des plans de résorption du chômage (PRC) prévoit bien que le mécanisme de financement repose aussi sur le nombre de personnes remises au travail.

Or, la Wallonie a été particulièrement active en la matière et dès lors, elle n'a pas aujourd'hui les moyens que devrait justifier le financement des PRC puisque depuis 11 ans, le Fédéral donne la même somme à la Région.

Soutien aux travailleurs touchés par les licenciements collectifs

M. le Ministre se dit fort préoccupé par les travailleurs qui sont victimes de licenciements collectifs dans le cadre de restructurations en entreprises. Il rappelle à ce propos le nombre de 40 faillites quotidiennes. Le Gouvernement est extraordinairement attentif à cette réalité sociale et ne souhaite oublier personne.

Aussi l'orateur indique avoir sollicité du reste du Gouvernement l'obtention de sept millions d'euros pour faire face à l'attente des travailleurs et du monde syndical. En termes de plate-forme et de cellules de reconversion, le département de M. le Ministre dispose d'une somme jamais égalée dans l'histoire de la Wallonie, à savoir 17 millions d'euros. 43 cellules de reconversion étaient encore actives fin août 2012 pour 2 743 travailleurs (Mouscron : 2, Tournai : 7, Mons : 4, La Louvière : 4, Charleroi : 8, Nivelles : 4, Namur : 4, Liège : 7, Verviers : 3). Il est remarqué que toutes les sous-régions de Wallonie sont concernées. M. le Ministre observe néanmoins un taux d'insertion important du public, tous profils confondus en 2011 (70 %). C'est important car lorsque ces travailleurs quitteront leur entreprise, ils doivent savoir que la Région wallonne possède une capacité de réinsertion de 70 % et ce chiffre est confirmé par le Forem.

Il s'agit donc de véritables tremplins pour le retour à l'emploi, même si au vu de l'augmentation probable des licenciements, il sera plus difficile d'atteindre ces chiffres à l'avenir. Le budget 2013 s'élève à 9,726 millions (+ 7 millions d'euros par rapport à 2012).

Accents nouveaux de la politique de l'emploi et de la formation

Le Plan « *All In* » est un élément qui tient à cœur à M. le Ministre et qui se situe dans la droite ligne des SAACE. Ce plan vise tout simplement à favoriser l'initiative sous toutes ses formes depuis la formation jusqu'à la création d'emploi en passant par les stages. L'orateur le répète, il entend favoriser l'émergence de travailleurs qui s'installent comme indépendant. Cette politique repose sur trois éléments nouveaux : le Plan *Airbag*, la réforme des aides à l'emploi et les juniors indépendants.

En ce qui concerne le Plan *Airbag*, il s'agit d'un incitant financier de 12 500 euros et depuis fin septembre, les candidatures rentrent. Les montants sont disponibles et dégressifs sur deux ans maximum (quatre semestres).

Pour ce qui est de la réforme de l'APE marchand (laquelle est amenée à changer de nom pour éviter toute confusion avec les APE non marchand), il s'agit essentiellement d'aide à la création d'emploi.

Il est rappelé que le régime arrivait à expiration fin 2012 au niveau de l'Union européenne et il fallait donc notifier un nouveau régime qui respecte les règles en vigueur au niveau de l'Europe. Ces incitants s'élèvent à 10 000 euros par emploi créé et un bonus de 2 500 euros (deux fois maximum) pour certains groupes-cibles. Agissant de la sorte, M. le Ministre affirme être en parfait partenariat avec le Fédéral qui, pour ces trois premiers emplois, a organisé une réduction de charge. C'est donc là un double effet bénéfique pour l'indépendant qui engage son premier, deuxième ou troisième travailleur.

M. le Ministre espère pouvoir développer au début de l'année prochaine ce nouveau système, avec un lissage sur trois ans et à la condition que l'entreprise ou l'employeur conserve le demandeur durant cette période. Le budget de 20 millions d'euros constitue la ligne de crédit habituel qui a été doublée par une affectation de fonds de réserve, si d'aventure la création d'emploi connaît le succès espéré.

En ce qui concerne les Juniors indépendants, ce projet avait été lancé un peu tardivement parce qu'il y avait un certain nombre de concertations à mener au sein de l'IFAPME. Il s'agit concrètement de demander à des jeunes dès l'âge de 15 ans de se frotter à la réalité du statut d'indépendant et il leur a été permis de faire un stage de deux semaines, soit auprès d'un indépendant, soit d'une T.P.E. de moins de dix travailleurs avec 450 euros pour le jeune et 150 euro pour son tuteur indépendant.

Dans les dix jours de stage, un jour se passe en centre de compétence, pour bien pouvoir valider les acquis et pour avoir une approche peut-être plus théorique également. Fin août 2012, 250 juniors indépendants avaient été répartis dans pratiquement autant d'entreprises. L'opération sera renouvelée d'ici quelques jours, dans le cadre des Fêtes de Noël. Là aussi, des moyens conséquents sont réservés puisque 500 000 euros ont été prévus. Près de 1 000 jeunes pourront ainsi découvrir et vivre la vie d'un indépendant.

M. le Ministre indique que le décret relatif à la réforme de l'IFAPME vient d'être adopté en première lecture au Gouvernement, ce qui démontre bien que le train des réformes se poursuit. Ce décret redéfinit des filières de formations et organise un renforcement de l'IFAPME comme élément coordinateur. En effet, auparavant, les centres étaient très autonomes et il a été souhaité une plus grande cohérence d'actions au sein de l'institut lui-même qui ne doit plus être une faitière de centres autonomes comme c'était le cas à l'origine. Il doit être un opérateur qui s'appuie sur un certain nombre de centres, un peu à l'image du Forem avec ses 25 centres de compétence. Il est ajouté que la réforme prévoit la création d'un organe de coordination. L'intervenant voit dans l'IFAPME un outil particulièrement précieux.

La grande réforme de 2013, c'est aussi la formation alternée. Le Gouvernement entend clairement s'inspirer du modèle germanophone qui lui-même s'appuie largement sur l'expérience allemande.

Aujourd'hui, elle existe, dès 15 ans, sous deux formes : le CEFA, et l'IFAPME. Et de relever la situation un peu curieuse de l'élève d'un CEFA qui va toucher une indemnité supérieure à celui qui est dans les IFAPME qui n'a pas de rythme scolaire et moins d'indemnité. À ce niveau, il existe donc un souhait de coordonner le monde de la formation en alternance.

M. le Ministre souhaite ouvrir la formation alternée au Forem. Des réunions croisées existent entre le Forem et l'IFAPME et il a été décidé que le Forem n'interviendrait que pour les entreprises dont la taille serait supérieure à celle dans lesquelles est présente l'IFAPME. C'est cette dernière qui va agréer les entreprises en alternance de telle manière qu'on ne puisse pas avoir de concurrence entre les deux outils publics. La formation en alternance va reposer sur un modèle de quatre jours en entreprise et 1 jour en centre de formation.

Ce projet doit encore faire l'objet d'un certain nombre de concertations. Les partenaires sociaux seront également associés avec l'objectif d'arriver à un consensus pour faire enfin naître l'alternance en Wallonie.

« 2013 » est un projet du Forem qui reflète bien le nouvel état d'esprit de l'institution. La volonté est de faire de 2013 « l'année des compétences » et de sensibiliser le public au développement des compétences et susciter des vocations dans les métiers en demande et en pénurie. Il est important de rappeler combien est essentielle cette espèce de course du savoir qui peut être tant théorique que pratique. Et de rappeler l'événement Euroskills qui s'est déroulé à Francorchamps. Toute une série d'opérations seront d'ailleurs répétées pour sensibiliser les jeunes et les demandeurs d'emploi.

Un autre projet important est l'Agence de l'entreprise. Il est à cet égard rappelé que la Déclaration de politique régionale entrevoyait la fusion ASE-AST, c'est-à-dire tout ce qui concernait les bourses de préactivité, les chèques création ou les chèques technologiques.

L'Agence de l'entreprise se définit comme une structure faîtière pour les politiques de l'économie et de l'emploi en lien direct avec les entreprises. Et M. le Ministre de proposer que tout le dispositif *Airbag* passe à cette Agence, de telle manière que celui qui veut s'installer comme indépendant puisse s'adresser à ce nouvel outil (ce qui n'exclut pas qu'il puisse passer par une SAACE ou par l'IFAPME).

Il est souhaité aller encore plus loin dans d'autres dispositifs, qu'il s'agisse des aides à l'emploi et pourquoi pas un jour des permis de bâtir dans les zones d'activité économique. C'est un projet qui est partagé par les formations politiques du Gouvernement et c'est un des changements radicaux qui sera proposé en 2013.

Enfin, M. le Ministre aborde une dernière nouveauté, à savoir les permis de conduire. Selon lui, ce n'est en effet pas uniquement avec le transport en commun qu'il est possible de régler tous les problèmes de déplacement. Il s'agit de considérer la réalité économique et la flexibilité des entreprises. Différents éléments imposent dès lors une plus grande souplesse. Or, il est constaté qu'au niveau des jeunes demandeurs d'emploi, un sur quatre n'a pas de permis (et la moitié est une femme). Dans une étude réalisée par le Forem a fait une étude, il apparaît que dans 80 % des cas, il y a une exigence de permis de conduire pour l'obtention d'un emploi. Dans les autres, c'est un atout.

Il est donc proposé une sorte de partenariat entre le demandeur et la force publique. Le demandeur doit faire l'examen théorique (cela évite aussi les effets d'aubaine), puis c'est son conseiller référent qui – en fonction de données objectives, à savoir le fait qu'il n'ait pas de diplôme supérieur au CESS, qu'il soit depuis douze mois au chômage et qu'il soit dans un processus d'accompagnement décide que le permis de conduire constituera vraiment un atout.

La volonté de l'orateur est d'utiliser des conseillers-référents, pas simplement pour contrôler le demandeur d'emploi mais également pour lui proposer une gamme de produits, qu'il s'agisse d'un stage, d'une formation, d'un processus d'autocréation d'emploi ou encore un chèque conduite.

C'est ce qui est prévu avec ce chèque de mille euros, sachant bien évidemment que des contrôles seront réalisés. Le jeune va devoir alors s'engager à suivre les cours pratiques. Si tel n'est pas le cas ou s'il ne passe pas son examen, il devra rembourser la somme. Mais la Région ne conditionnera pas l'aide à la réussite.

Dialogue avec le Fédéral

M. le Ministre commence ici par évoquer les dix mille places de stage de transition prévues par le Fédéral. Une Conférence interministérielle s'est réunie il y a peu et la Région est en négociation sur les modalités de ces stages puisqu'elle souhaite que ce type de stage s'inscrive dans une formation en alternance. Selon l'intervenant, cela ne devrait cependant pas poser de difficultés.

Il est cependant remarqué que si le Fédéral a souhaité que le stage d'attente devienne un stage d'insertion, cette obligation n'est pas assortie de moyens. Ce à quoi s'opposent les trois régions d'une seule voix.

Budget 2013

Le budget total en crédits de liquidation est de 1 milliard 161,8 millions d'euros, soit une progression de 22,3 millions d'euros.

Utilisation de tous les leviers disponibles en Wallonie

La Wallonie, dans une situation difficile, a bien résisté, même mieux que d'autres, avec ça et là des créations d'emplois. Les perspectives ne sont cependant pas positives pour certaines entreprises et cela doit amener la Région à avoir toutes ses politiques en ordre de marche, qu'il s'agisse de ses outils, du mode d'approche des demandeurs d'emploi, de leur formation en entreprise ou encore de l'aide apportée à celle-ci pour recruter un certain nombre de collaborateurs.

II. OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

M. Cornet, Auditeur à la Cour des comptes, indique qu'au niveau du budget initial 2013, dans le programme 11 – *Promotion de l'emploi*, la Cour relève un nouvel article de base (AB 81.01 : *Octroi de crédits en vue de promouvoir l'initiative, ou l'esprit d'initiative, en matière d'emploi)*, pour cinq millions d'euros, pour lequel il n'y a pas de commentaire particulier dans l'exposé. Selon la classification économique SEC 95, le code utilisé pour cet article de base indique qu'il s'agit soit d'octroi de crédits aux entreprises, soit de prises de participation.

Au niveau des programmes 12,13 et 22, qui concernent le Forem, la Cour note que les subventions régionales s'élèvent à 1,19 milliard d'euros. Elles sont en hausse de 2,3 % par rapport au budget ajusté 2012. L'augmentation est principalement due à la hausse de la subvention relative à la réforme du PRC, à la provision socio-économique de crises, et à l'augmentation des subventions relatives au Plan Marshall 2.vert.

Le budget du Forem est présenté en équilibre pour un montant global de 1,76 milliard d'euros, mais le budget ne reprend pas les dépenses à financer par le compte de réserve. Toutefois, le solde du regroupement économique a prévu un déficit d'une vingtaine de millions d'euros pour cet organisme.

Au niveau du programme 22 (AB 41.06.40), le budget du Forem présente un excédent de recettes de 600 000 euros par rapport à l'article de base concernant le crédit d'adaptation. La Cour observe également que le Forem a repris dans son budget les montants des crédits d'engagement du budget de la Région wallonne. Cependant, ceux-ci diffèrent des crédits de liquidation pour les articles de base 41.20.40 et 61.01.41 du programme 22.

III. RÉPONSE DU MINISTRE AUX OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Concernant la dernière remarque de la Cour, **M. le Ministre** reconnaît que le Forem n'a pas nécessairement, et partout, la même méthode que la Région. Parfois, il s'appuie sur les crédits d'engagement ou les crédits de liquidation selon le type d'action qui est visé et le débours, s'il est simultané ou différé.

Par rapport aux deux autres questions, dans les corrections SEC pour le Forem, ce n'est pas 20 mais 25 millions qui ont été repris dans le tableau présenté par M. le Ministre.

Enfin, les cinq millions d'euros inscrits en codes 8 sont soit des octrois de crédits, soit des prises de participation que la Région pourrait matérialiser à travers la SOGEPA pour favoriser l'émergence de structures, soit de formation, soit de pépinières d'entreprises, ou de structures qui tendent à favoriser l'emploi.

À ce stade, il ne s'agit que de crédits d'engagement. Ils devront être munis dès l'ajustement ou dès le budget 2013 des moyens de liquidation qui suivront la mise au point des programmes et leur réalisation.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

DO 13 – PROGRAMME 11 – INFRASTRUCTURES SPORTIVES

AB 12.02.00 : Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion en matière d'infrastructures sportives

Mme Barzin a relevé au deuxième feuilleton d'ajustement une augmentation du crédit de 350 000 euros. On passe en effet de 100 000 à 450 000 euros. Elle suppose que cela est lié à l'annonce qui a été faite, il y a quelques semaines, par rapport aux défibrillateurs externes automatisés (DEA). Mais comme il y a peu d'éléments qui figurent dans le programme justificatif, elle aimerait que M. le Ministre le confirme. Si c'est bien cela, elle se demande s'il s'agit du bon article pour inscrire une dépense de ce type, parce que cette allocation budgétaire porte normalement sur des études, des relations publiques, de la documentation, la participation à des séminaires et colloques ou des frais de réunion en matière d'infrastructures sportives. Si c'est le cas, il faudrait peut-être adapter au niveau de l'allocation budgétaire.

Face à l'annonce faite par le Ministre lors du débat qui s'est tenu deux semaines plus tôt en séance plénière de relancer des opérations de ce type en 2013, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, elle se demande pourquoi on réduit alors du même montant cet article à l'initial 2013 pour le ramener de 450 000 euros au deuxième ajustement 2012 à 100 000 euros au budget initial 2013. Comme il s'agit d'une opération qui a été annoncée et sur laquelle il y a un consensus politique, parce que chacun perçoit l'intérêt de ce type de matériel, elle aimerait savoir si c'est prévu ailleurs.

M. le Ministre reconnaît que la remarque de Mme Barzin est pertinente sur les défibrillateurs. On a commencé à les subventionner en Fédération. On y a joint les crédits directs en Fédération via l'Association des établissements sportifs (AES) pour 300 défibrillateurs. Il n'y a plus eu de subvention accordée à l'AES en Région. La subsidiation est intervenue directement par les services Infrasports de M. Devos et de M. Desmet, dans le cadre de la promotion des infrastructures. À la lecture de la remarque de la Cour, il a cru lire un embarras dans son chef. La Cour mesure bien l'enjeu essentiel de financer des défibrillateurs. Il signale que les défibrillateurs coûtaient au départ 2 200 euros par pièce. Lors du dernier marché passé avec la Région wallonne, ils ont été acquis à 843 euros. Il vaut mieux les acheter et les donner que de les subventionner, cela coûte moins cher. En effet, sur le montant de 2 200 euros, il faut encore payer 25 %.

Mme Barzin tient à signaler que son intervention n'était pas négative par rapport à l'achat des défibrillateurs. Elle visait l'article budgétaire où ce montant se trouve. Elle aimerait savoir si, en 2013, comme le Ministre l'a annoncé, une opération sera relancée.

M. le Ministre précise que l'opération sera poursuivie. La distribution de 600 défibrillateurs est prévue en 2012 et 600 l'année prochaine.

Mme Barzin se demande alors pourquoi le crédit passe de 450 000 à 100 000 euros.

M. le Ministre répond que l'article comporte d'autres dépenses et qu'il fallait que le sport fasse un peu d'économies, sous peine d'être suspect à l'égard des autres Ministres.

Il tient à souligner que l'opération sera poursuivie en 2013 avec l'acquisition de 600 défibrillateurs. Cela va permettre, sur un an, d'équiper 1 200 défibrillateurs. Il ajoute que les grands clubs peuvent aussi prétendre aux subventions en Fédération.

AB 33.03.00 : Subvention à l'asbl Union culturelle et sportive wallonne

M. Noiret constate que les montants passent de 185 000 à 219 000 euros. Il aimerait entendre quelques mots d'explication du Ministre à ce propos.

M. le Ministre indique que l'AB 33.03.00 trois concerne les dépenses liées au centre de Fourons.

AB 33.04.00 : Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps

M. Noiret estime que l'AB 34.03.00 qui porte sur une subvention à l'association intercommunale du circuit de Spa-Francorchamps nécessite une petite modification. En effet, cette association est devenue une société à statut commercial.

M. le Ministre signale que la Région ne peut pas subventionner en infrastructures une société commerciale. Il faut transiter par une intercommunale ou une ASBL. Il n'existe que que deux régimes dans le décret Sports : les programmes d'investissements prioritaires (PIP) et les programmes d'investissements communaux (PIC). Le crédit est maintenu puisqu'il y a eu des travaux effectués et qu'il faut les amortir au profit du circuit. Ces dépenses s'ajoutent bien sûr à celles qui sont inscrites chez le Ministre Marcourt.

M. Noiret en déduit que la structure sous forme d'association sera maintenue pour pouvoir jouer uniquement ce rôle de réceptacle. Cette question a déjà été abordée plusieurs fois en Commission. On lui a parfois répondu que l'association sera supprimée et qu'il ne restera plus qu'une seule entité. Il souhaite avoir conformation qu'on maintiendra une unité de type associatif qui permet de jouer ce réceptacle.

M. le Ministre indique qu'il n'est pas possible de faire autrement.

M. Noiret en prend acte.

L'intervenant pose enfin une question plus générale sur la concrétisation du « Plan piscines ».

M. le Ministre tient à apporter les éléments de réponse suivants.

Dans un premier temps, il avait espéré obtenir un financement alternatif du Gouvernement, mais cette seule demande en entraînait cinq autres. Il a donc dû y renoncer.

Comme il s'était engagé à dépenser 50 millions d'euros, il a considéré pouvoir le faire sur les crédits ordinaires et sur ceux réalloués dans les crédits « infrastructures » dont les projets étaient abandonnés. On en est aujourd'hui à 42 135 340 euros, ce qui veut dire qu'on dépassera allègrement les 50 millions d'euros pour les piscines. Les choix à opérer sont difficiles parce qu'il faut tenir compte de la réalité des propriétaires et exploitant de piscines, qui veulent la rénover ou qui veulent en construire une, par exemple à Jodoigne.

Mme Barzin pose une question plus générale par rapport aux infrastructures sportives. Au niveau de l'ajustement, elle constate que les crédits pour les grandes infrastructures diminuent. Une modification est intervenue au niveau du plafond, qui est maintenant passé à 1,5 million d'euros. On constate un mouvement des crédits destinés aux grandes infrastructures vers des petites infrastructures. Cela posait-il des difficultés à certains endroits ? Cela n'amène-t-il pas certaines communes ou certains clubs sportifs à scinder des dossiers et à avoir peut-être des périodes plus longues pour la réalisation de certains dossiers ? Elle aimerait avoir un petit complément d'informations par rapport à cela.

M. le Ministre invoque le fait qu'il n'y a plus de financement alternatif, parce que M. Jeholet ne veut pas.

Mme Barzin signale que deux articles budgétaires y sont réservés. Il y en a même un par rapport à l'AB 63.08.21 qui a trait à des subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dont les crédits passent de zéro à 300 000 euros en moyens d'action.

M. le Ministre se réfère aux reproches adressés en Commission par M. Jeholet sur la dette cachée. Il a envie d'être agréable à Mme Barzin, mais il constate que telle n'est pas la volonté de M. Jeholet.

Il indique qu'il n'y a donc plus de dépenses en grandes infrastructures. En échange, le plafond fixé à 1,2 million d'euros s'avérait un peu juste. Il a été porté à 1,5 million d'euros. La plupart des dossiers qui lui ont été soumis n'ont pas, semble-t-il, fait l'objet d'un refus de sa part.

DO 14 – PROGRAMME 04 – AÉROPORTS ET AÉRODROMES RÉGIONAUX

AB 31.10.00 : Dotation à la SOWAER relative à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et d'information

M. Noiret constate que le crédit passe de 20 746 euros à 15 611 euros, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement, soit une diminution de 26,47 %. Il s'agit pratiquement de le seul poste que l'on peut identifier comme tel, et de manière spécifique, pour ce qui est de l'accompagnement et de l'information des riverains, et qui diminue. Il aimerait avoir un commentaire de la part du Ministre sur cette baisse de crédit.

M. le Ministre constate que M. Noiret a parfaitement bien lu le budget des aéroports. Il s'en est d'ailleurs tenu au budget des aéroports.

Il fallait très clairement trouver un certain nombre d'économies. La SOWAER a regardé le trend d'exécution des chantiers en cours qui n'a plus la même importance que par le passé. Il y a aujourd'hui moins d'insonorisations et elles présentent un caractère moins compliqué. Néanmoins, il est indiqué dans le programme justificatif que s'il devait y avoir un accroissement des demandes, le crédit serait rétabli à son niveau initial au budget 2014. Il a pris comme point de départ le budget initial 2012. Pour le moment, cela ne se vérifie pas. Si des demandes supplémentaires devaient se manifester, il prend l'engagement, à l'ajustement, de procéder aux glissements nécessaires.

Il n'est pas question de réduire l'élan que l'on a suscité et qui se développe. On est quand même, en termes d'insonorisation, à plus de 8 000 ménages.

DO 18 – ENTREPRISES, EMPLOI ET RECHERCHE

Considérations générales sur l'emploi

Mme Cornet commence par relever que chaque budget et chaque ajustement budgétaire sont l'occasion pour M. le Ministre de repréciser la situation du marché de l'emploi d'une manière générale. Aussi est-elle toujours étonnée voire perplexe de le voir entamer sa présentation en citant les chiffres et leur évolution; évolution qu'il dit toujours favorable. Elle rappelle que le groupe MR ne partage pas la méthodologie utilisée pour présenter les chiffres du taux des demandeurs d'emploi, puisqu'une série de publics sont exclus. Il n'empêche, en tout état de cause, c'est la référence de M. le Ministre.

Si l'intervenante ne remet pas en cause le contexte de crise, elle tient à souligner que si la Wallonie résiste bien, c'est essentiellement lié à l'importance de l'emploi public en Wallonie. C'est une réalité, que l'on apprécie, que l'on n'apprécie pas, que l'on partage ou pas. En tout état de cause, l'emploi public est une des raisons qui explique que, pour le moment, la Wallonie se comporte de manière plus positive par rapport aux deux autres régions. Il y a une réalité, que M. le Ministre a rappelée, qu'on ne peut pas nier.

Il y a effectivement plus de quarante faillites par jour et d'importantes questions se posent par rapport à l'avenir d'une série d'entreprises et, à travers elles, par rapport à l'avenir d'une série de personnes qui craignent pour leur emploi, pour leur avenir, pour leur famille. Il appartient aux responsables politique de mettre cette réalité là en regard d'une autre réalité qui n'est pas neuve et dont nous parlons depuis des années. M. le Ministre est titulaire de cette fonction depuis quelques années, d'autres ont endossé cette responsabilité avant lui, il n'empêche que depuis des années, nous entendons parler de déficit de formation, et que c'est notamment un des arguments qui est toujours utilisé par les employeurs potentiels pour justifier le fait qu'une série d'emplois, les emplois critiques ne sont pas rencontrés. Ces profils d'emplois sont de l'ordre du plus ou moins quarante, chiffre récurrent depuis des années.

Le déficit de formation est donc récurrent depuis des années, la question des profils critiques est récurrente depuis des années et l'emploi des jeunes pose de plus en plus question. Et l'oratrice d'attirer l'attention sur le fait que malgré une série de mesures qui sont mises en œuvre, le taux d'insertion des jeunes a chuté de plus de 5 % ces dernières années. Il s'agit d'une perspective très inquiétante pour la jeunesse et le Gouvernement wallon est responsable dans son ensemble, au même titre que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une réflexion de tous sur les actions à mettre en œuvre est donc nécessaire.

L'intervenante revient également sur les mauvaises nouvelles qui sont à craindre dans le secteur de la sidérurgie. À cet égard se pose la question de l'emploi des personnes plus âgées et il appartient aux mandataires politiques responsables de mettre en œuvre une série de mesures, de tracer des perspectives, de donner des signes pour l'avenir.

Mme Cornet reconnaît que depuis quelques années, notamment par rapport à la maison Forem, il y a une série de remises en ordre qui ont été faites. À l'heure de la bonne gouvernance, cela tombe sous le sens.

Certaines initiatives ont également été lancées autour de la question de l'apprentissage des langues, autour de la notion de chèques langues, autour de la question des doubles rhéto qui sont vraiment des initiatives à saluer mais qui sont également sont dans l'aire du temps. Cela correspond à un besoin de formation, cela correspond à une attente légitime des employeurs dans un marché de l'emploi mondialisé, qui suppose évidemment de la part du candidat à l'emploi ou de la part de la personne qui a la chance aujourd'hui d'avoir un emploi, qu'elle s'ouvre à l'apprentissage des langues. C'est aujourd'hui quelque chose qui est indispensable.

En ce qui concerne les orientations de M. le Ministre, l'intervenante relève deux éléments :

– l'accent qui est mis sur le Plan Marshall 2.vert avec une augmentation des budgets de l'ordre de 11 % essentiellement pour ouvrir des emplois APE et PTP dans le cadre des services d'accueil et d'aide aux personnes. Elle souligne une nouvelle fois la place prise par les emplois publics et si en tant que mandataire communale, elle recourt à ces aides, l'intervenante s'inquiète néanmoins de voir les deniers publics utiles pour financer ces emplois publics disparaître ou remis en question. Cela pose la question de la précarité de l'emploi, d'une manière ou d'une autre, parce qu'il y

a évidemment des conditions pour rentrer dans ces emplois car toute mesure a ses limites S'il faut saluer le fait qu'il s'agit de perspectives d'emplois, l'intervenante est d'avis qu'il y a là une question à se poser et d'autres mesures à mettre en œuvre;

– l'octroi de subventions opéré par le Ministre Marcourt pour le septième pôle de compétitivité. Comme la Cour des comptes, l'intervenante a relevé les 5 millions d'euros de crédits d'engagement qui visiblement sont destinés au plan A*ll In* pour promouvoir l'esprit d'initiative et l'esprit pour l'emploi. Mme Cornet y voit une technique de M. le Ministre qui est présenter des perspectives de nouvelles politiques, de dynamisme, d'initiatives, *et cætera*. Elle souhaite cependant en savoir plus et connaître les conditions de concrétisation de tout cela. D'autres initiatives ont en effet été soutenues sans que soient évoquée la question de leur succès. Et de citer à titre d'exemple le Plan *Airbag*.

Le groupe MR se pose donc la question de leur promotion et de l'accès à ces aides car si il y a là des perspectives intéressantes, une série de questions continuent de se poser.

M. Disabato ne souhaite pas trop revenir sur le contexte général que Mme Cornet a effectivement assez bien décrit. Il pense que le nier serait nier la réalité. Chacun est conscient, à quelque niveau que ce soit, que la situation économique et donc budgétaire des pouvoirs publics est extrêmement difficile. Il faut faire un nombre d'efforts relativement conséquents. On le vit chaque année en se disant que c'est le plus gros effort à faire depuis la naissance de la Région. Ce n'est apparemment pas prêt de s'arrêter puisque l'année 2014 sera encore plus difficile que l'année 2013 et que les années précédentes, avec en plus le fait qu'on cumule toujours les efforts et que cela devient de plus en plus difficile si on ne veut pas non plus toucher à la dynamique du Plan Marshall 2.vert.

Il reconnaît que, dans les compétences emploi, on gère l'emploi, mais on ne crée pas forcément l'emploi à partir de ces compétences. Il pense qu'on doit essayer de recentrer les efforts autour du Plan Marshall 2.vert pour aller vers le plus d'efficacité possible. Quand on manque de moyens, il faut viser l'efficacité.

En termes de travail avec les demandeurs d'emploi, il considère qu'il existe deux catégories de demandeurs auxquels la Région est attentive, c'est-à-dire les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent quand même un chômage relativement élevé, surtout en période crise, et les plus âgés. Les nombreuses fermetures d'entreprises montrent à quel point il est difficile de se réorienter vers un autre métier.

M. Disabato estime qu'il ne faudrait pas non plus oublier les personnes qui ont plus de 25 ans et moins de 50 ans.

Par rapport au volet « emploi public » dans les administrations communales, il reconnaît que Mme Cornet a eu l'honnêteté intellectuelle de dire que c'est essentiellement au niveau des communes qu'il a augmenté. Il faudra dire quelle est la solution et quel sort on réserve à ce type d'emploi-là.

Il considère qu'il faut effectivement un équilibre entre emploi privé et emploi public. Il pense que le Gouvernement s'y attelle, notamment au travers du Plan Marshall 2.vert, en se tournant essentiellement vers le secteur privé.

Mme Cornet pense que M. Disabato n'a pas compris son propos. La pénurie d'argent public à un moment donné lui pose question. Son inquiétude porte sur le fait qu'on est de plus en plus en train de serrer la ceinture dans un raisonnement qui tourne en vase clos. On a besoin d'argent frais, il n'y a rien à faire, pour créer de l'emploi. On ne peut pas mettre exclusivement cet argent dans l'emploi public parce que l'emploi public produit certainement des services, mais ne produit pas d'argent.

M. Disabato signale que cet emploi public produit en tout cas de la valeur.

Mme Cornet indique que son inquiétude porte sur le fait qu'à un moment donné, les conditions dans lesquelles on rentre dans ces emplois sont, par essence, limitées dans le temps. Ce sont des emplois précaires.

M. le Ministre signale que si on prend la « Maison Belgique », elle est composée de l'entité 1. On connaît toutes les difficultés du Fédéral. Pour sa part, l'entité 2 est constituée des communautés et régions. Personne ne peut contester le fait qu'il y a aujourd'hui un repli des dépenses en raison de la baisse des recettes. D'ailleurs, dans la fonction publique, que ce soit au Fédéral, en Région ou en Fédération, il y a non seulement des gels ou un retrait, mais aussi un remplacement sur trois des fonctionnaires qui partent à la pension.

Il estime que ce que M. Disabato a voulu dire dépasse la majorité et l'opposition : c'est la réalité des communes. C'est le seul niveau de pouvoir qui n'a pas été contraint à une trajectoire de redressement financier. De plus, l'évolution des crédits mis à la disposition des communes est quand même conséquente, même si la vigilance future doit être totale.

Il ressort du dernier rapport statistique publié par la banque Belfius qu'il y a indubitablement un redressement des finances locales. Il y a même une augmentation des placements. L'évolution des emplois publics épinglée par Mme Cornet se trouve au niveau communal. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur, parce qu'il estime que les communes sont appelées à rendre de plus en plus de services, et parfois en remplacement des autres.

Alors que Mme Cornet dénonce le fait qu'il y a trop d'emplois publics, M. Disabato a raison de dire qu'elle doit aller jusqu'au bout de son raisonnement. Il pose la question suivante : comment fait-on demain si la Région réduit le financement des APE communaux ?

Mme Cornet constate que les bons chiffres wallons présentés par le Ministre comme tels sont dus à l'emploi public. Elle tient à attirer l'attention sur le fait que ce raisonnement a une fin. Elle propose donc d'investir dans l'emploi privé.

M. Disabato estime que c'est peut-être pour cette raison qu'il a mal compris le propos de Mme Cornet puisqu'il a cru lire dans son propos qu'il fallait diminuer l'emploi public. Il ne cherche pas à faire la polémique à ce niveau-là, mais il réitère que le Gouvernement wallon investit justement au niveau du privé à travers le Plan Marshall 2.vert. La création d'emploi reste de l'économie plus que de l'emploi, qui est la gestion notamment de la demande.

M. le Ministre tient à rappeler quatre vérités qu'il n'a peut-être pas suffisamment soulignées.

En guise de premier élément, il tient à souligner que la Wallonie se trouve dans une contrainte budgétaire évidente. Il a même entendu des membres du groupe MR considérer que le Gouvernement n'en faisait pas assez en termes d'assainissement des finances publiques et qu'il fallait réduire les dépenses. À un moment où les budgets sont en contraction, il n'est pas possible de faire davantage partout.

Comme deuxième élément, il signale que les partenaires sociaux interviennent tant au niveau de la gestion du Forem, de l'IFAPME que des MIRE, avec le ministre en charge de l'emploi et de la formation et le Gouvernement wallon.

Troisième élément, la politique de l'emploi consiste bien sûr à formuler des propositions, à présenter des actions, des résolutions publiques, mais jamais elle ne fera l'économie du comportement de l'individu et de la personne. Le pouvoir public n'est pas là pour imposer mais pour proposer et, le cas échéant, sanctionner, même s'il y aura beaucoup à dire par rapport au régime des sanctions.

Enfin, dernier point, il ne faut pas juger une mesure après quelques semaines de mise en oeuvre, comme c'est le cas pour le Plan *Airbag*. Toute mesure doit s'inscrire dans la durée et c'est seulement dans la durée que l'on peut avoir une évaluation objective et, le cas échéant, recalibrer le dispositif, le réorienter. C'est d'ailleurs ce qu'il a convenu avec M. Crucke et les commissaires qui étaient en Commission en novembre dernier.

M. le Ministre indique également, à l'attention de Mme Cornet, qu'il ne faut pas croire qu'on en a terminé avec la crise financière et économique. L'année 2013 est loin d'être l'année la plus difficile.

Il signale que les pays émergents ont une croissance attendue de 5,6 %, les États-Unis qui restent quand même un moteur de l'économie occidentale sont à 1,5 %, l'Union européenne est à 0,2 % et la Wallonie est partie d'un taux de croissance de 0,7 %. Mais M. le Ministre avoue ne pas croire à un taux de 0,7 %. C'est pour cela qu'il a plaidé au Gouvernement wallon en vue de constituer une provision qui « matche » l'effort de croissance à 0,3 %. Il ajoute qu'une 0,3 % sera déjà en soi un excellent résultat. Peut-être pourra-t-on espérer pour 2014 franchir le pour-cent de croissance, sachant que par la suite, il ne faudra pas escompter une croissance au-delà de 1,5 % en Belgique.

Cela signifie que la difficulté sociale, économique et financière est loin d'être réglée à travers ce budget et que viendra se greffer une réalité institutionnelle qui compliquera encore la situation en raison des transferts des compétences. Pour faire bref, lorsqu'on aura transféré la compétence de l'emploi du Fédéral à la Région, il manquera 500 millions d'euros qui sont dépensés aujourd'hui au Fédéral et dont la Région ne disposera pas.

M. le Ministre ajoute une deuxième inquiétude liée au contexte politique mondial. Il ne vise pas par là les pays émergents ou les deux crises qu'ont connues les États-Unis (l'une qui est imputable à la crise financière consécutive au secteur bancaire et l'autre qui est imputable à l'absence de décision politique et à l'opposition entre les démocrates et les républicains), mais plutôt les sommets à répétition au niveau européen destinés à régler la crise grecque, espagnole ou portugaise. En fin de compte, on a le sentiment que cette Europe ne décide de rien sur le plan financier. Ces deux éléments l'ont fait douter de l'homme politique et d'autant plus douter qu'il n'y a pas au niveau européen un vrai programme de réindustrialisation.

Ce qui lui fait le plus peur dans la zone euro, ce sont les pays du sud qui, dans une situation dramatique sur le plan financier, sont en train de prendre des mesures qui sont très difficilement supportables sur le plan social, mais qui pourraient causer, à terme, un nouveau différentiel de compétitivité entre le nord et le sud de l'Europe. Il ne faut pas s'y tromper, si l'usine Ford de Genk est partie en Espagne, on peut en trouver la réponse.

Alors que l'Italie vient de décider de reporter l'âge de la pension à 70 ans, on est très vite tenté, lorsqu'on doit traiter la question de la sidérurgie, pour de bonnes raisons, de dire qu'il faut accorder la prépension non pas à 55 ans, mais à 52 ans. M. le Ministre n'exclut pas que la situation extraordinairement difficile que connaissent les pays du sud pourrait donner des renversements de situation à l'avenir.

Il convient donc de porter attention à ces deux réalités-là pour rester pleinement modeste dans la situation actuelle, mais cette modestie doit aller de pair avec une détermination totale. C'est pour cette raison que beaucoup de régions seraient très heureuses de présenter les résultats affichés par la Wallonie en matière d'emploi, qui n'ont pas changés depuis six ans. Il s'agit de la méthode des demandeurs d'emploi et demandeurs d'allocations, plus les jeunes en stage d'insertion, c'est-à-dire de toutes celles et tous ceux qui coûtent à la collectivité. Par rapport aux DEI, ce sont les inscriptions d'office, ce sont celles et ceux qui émargent au CPAS, mais cela n'a pas de conséquence pour le chômage.

M. le Ministre tient à préciser que les chiffres que Mme Cornet présente ne sont pas corrects en termes d'évolution du chômage.

Il prend tout d'abord en considération le critère de l'âge. Il admet que pour les moins de 25 ans, on enregistre un retrait de près de 5 % pour le mois par rapport aux mois qui précèdent et qu'il y a une augmentation de 5 % à un an. Il rappelle quand même que le chômage des jeunes est de 40 % en Espagne.

La catégorie des 25 à 40 ans enregistre un recul de 3,9 % sur le dernier mois, qui est un excellent mois, et de 1 % à un an. La catégorie des 40 à 50 ans est en retrait de 3,2 % sur le mois et de 2,7 % sur l'année. La catégorie des plus de 50 ans est en retrait de 0,1 % sur le mois et est en hausse de 0,8 % sur un an.

Il évoque ensuite les niveaux d'études pour constater que le niveau primaire ou secondaire de base est en retrait sur l'année écoulée de 1,5 %. Il s'agit d'un des paradoxes de la lecture de la crise : on pourrait croire que seuls les super-qualifiés trouvent du travail. En fait, celles et ceux qui n'ont pas de qualification connaissent une baisse de 5 %. Il y a notamment un problème de pénurie que soulevait Mme Cornet. Pour le second degré du secondaire, on enregistre un recul de 9 % à un an. Les personnes qui ont terminé le secondaire, ce qu'on appelait le CESS, sont en croissance de 4 % et les chômeurs qui présent un niveau d'études supérieur et le niveau universitaire progressent de 5,7 % et de 4,6 %.

M. le Ministre en déduit qu'une des leçons de cette crise est que les personnes les plus qualifiées ont proportionnellement plus de mal que les moins qualifiés. On y verra peut-être une difficulté liée au coût du travail, parce que les prétentions salariales des premiers ne sont pas celles des deuxièmes.

À propos des chômeurs de longue durée dont on pouvait se poser la question de savoir s'ils voulaient vraiment travailler, M. le Ministre reconnaît qu'il peut y avoir des situations comme celles-là. Si on prend en considération les chômeurs de plus de deux ans, on constate un recul du chômage de 2,4 % sur l'année. Pour les chômeurs de deux à cinq ans, le recul est de 1 % sur un an. Enfin, pour les chômeurs de plus de cinq ans, le retrait est de près de 4 %.

M. le Ministre tenait à préciser ces chiffres pour « rompre le cou » à des images faciles qui ne se vérifie pas dans la comptabilité officielle des demandeurs d'emploi.

Il évoque ensuite le deuxième thème développé par Mme Cornet, à savoir l'emploi public. Il tient à cet égard à remercier M. Disabato qui a « mis le pied dans la porte » comme il le fallait. Il estime en effet qu'il ne faut pas affirmer quelque chose sans perdre de vue ses conséquences. On voit que l'emploi public a progressé au niveau communal. Mme Cornet oit aller jusqu'au bout de son raisonnement. Qu'en déduit-elle comme conclusions ? Qu'il y a trop d'emplois publics ? S'il y en a trop, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on les met dehors ? Est-ce qu'on raréfie la subvention ?

Il a entendu à boire et à manger de la part de Mme Cornet mais à l'inverse, il n'a pas vu de menu alternatif dans sa bouche. Ce serait intéressant. Il ne serait peut-être pas d'accord avec ses propositions, mais au moins cela permettrait de pouvoir faire la différence entre la politique actuelle.

Il signale que, dans le cadre de la démarche « Horizon 2022 » initiée par le Gouvernement wallon, il a été demandé à des économistes de pouvoir typer l'emploi public et l'emploi privé. Sur 1 000 personnes, il y a 62 emplois publics et non-marchands en Wallonie et 61 en Flandre. La différence n'est donc pas énorme. La seule différence entre la Flandre et la Wallonie est que la part d'emplois privés est supérieure en Flandre à la Wallonie.

Il reconnaît que M. Disabato a raison de dire qu'il faut nécessairement créer de l'emploi privé en Wallonie. Il lui semble qu'il s'agit là de deux questions différentes : d'une part, l'emploi public et, d'autre part, l'emploi privé. Se référant aux propos de Mme cornet, il estime qu'elle a parfois recours à des slogans qui ne coïncident pas nécessairement à la réalité.

Mme Barzin objecte qu'il ne faut pas entrer non plus dans la caricature. Elle pense que le Ministre aura à l'occasion l'échange avec Mme Cornet.

Par rapport aussi à l'emploi public dans les communes, il ne faut pas généraliser. Il y a tout ce qui est communal pur. Il y a aussi des ASBL ou des structures paracommunales. Elle considère que cela mériterait une analyse plus fine à ce niveau-là également.

M. le Ministre estime qu'il n'a pas à porter de jugement. C'est Mme Cornet qui a soulevé ce problème-là.

Mme Barzin tient à préciser que Mme Cornet a aussi voulu attirer l'attention sur le fait qu'il y avait toute une série d'emplois qui étaient précaires.

M. le Ministre fait remarquer qu'il ne faut pas perdre de vue que l'ensemble des réformes menées avec l'aide du Forem s'opèrent, pour l'essentiel, à enveloppe constante. Le Forem s'est vu attribuer de nouvelles missions à enveloppe constante. En cela, il tient à rendre hommage à la nouvelle Administratrice générale du Forem, Mme Vanbockestal, et à son président, M. Hansen. Autrement dit, les réductions de crédits doivent s'opérer sur les frais de fonctionnement au sein du Forem et de l'IFAPME pour avoir une politique productive. Dans ces deux OIP, on est passé du support au métier de la formation et de l'emploi, ce qui était nécessaire.

Dans le cadre des métiers en pénurie, M. le Ministre partage le constat effectué par Mme Cornet, mais pas son analyse.

Le Forem a mis sur pied un baromètre qui détermine chaque mois, chaque trimestre, les métiers en pénurie ou les fonctions critiques. C'est ce qu'on appelle *Job Focus*. Si on consulte la liste des métiers en pénurie, on constate qu'un certain nombre de ces fonctions ne sont pas accessibles par la formation professionnelle. C'est le cas pour les ingénieurs, les informaticiens ou les infirmières.

Dans le cas des bouchers, des chauffeurs poids lourds ou d'ouvriers de la construction comme les paveurs, il faut quand même avoir la correction de faire remarquer qu'une partie de ces métiers sont des métiers réellement pénibles, que le métier de chauffeur poids lourds fait face à une forte concurrence, notamment des pays de l'Est et qu'il convient aussi de quelle est la prendre en compte la qualité de l'emploi qui est offert et à quelles conditions.

Même si la fraude sociale existe bel et bien, comme la fraude fiscale, c'est le Secrétaire d'État à la lutte contre la fraude John Crombez qui s'en occupe. Le Fédéral a d'ailleurs prévu des recettes sur les deux thèmes. Mais M. le Ministre conteste le propos de Mme Cornet selon lequel il n'y a pas de volonté d'intermédiation, puisque des essais métiers sont organisés dans ces métiers-là, qui sont accessibles par les formations dispensées au Forem et à IFAPME. Elles sont destinées à attirer un certain nombre de demandeurs d'emploi qui ne sont peut-être pas totalement initié à ce métier-là, pour le découvrir et finalement le suivre.

M. le Ministre ajoute un quatrième thème : celui du coût salarial du travail dont la Région wallonne n'a pas la compétence. Face à la reproche formulée par Mme Cornet sur le manque de volontarisme de la Région, il pose la question suivante : la Région dispose-t-elle de la compétence de réduire les charges ou de réduire l'ONSS ? La réponse est non. A-t-elle la compétence de la flexibilité sur les contrats de travail ? La réponse est non. Cela relève de la loi de 1978. A-t-elle la compétence sur la fixation des revenus et des barèmes ? Non, ce sont les commissions paritaires. Ces trois éléments, qui constituent quand même l'essentiel de la politique d'emploi, sont exercées au niveau fédéral. Si Mme Cornet trouve que la Région n'en fait pas assez, elle doit alors avoir l'objectivité d'être aussi critique vis-à-vis du Fédéral en la matière.

Il rappelle que la Région exerce deux compétences : les primes à l'emploi et les programmes de résorption du chômage ainsi que la formation.

Il évoque aussi un autre thème abordé par Mme Cornet, à savoir les APE non marchands. Face aux reproches permanents adressés par Mme Reuter au Ministre Nollet sur le manque de postes dans les crèches, ou pour des fonctions d'accueil, M. le Ministre tient à signaler que le Gouvernement wallon a réagi en faisant un effort à hauteur de 4,4 millions d'euros. Il constate un autre son de cloche de la part de Mme Cornet qui « sort d'une boîte » en disant qu'il ne fallait vraiment pas faire cela, qu'il s'agit encore d'emploi non marchand et qu'elle n'en veut pas.

Mme Barzin tient à signaler que Mme Cornet n'a pas dit cela. Le groupe MR soutient aussi tout ce qui est fait en faveur des crèches et de la petite enfance et il se plaint plutôt au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'absence d'action du Ministre Nollet à ce niveau.

M. le Ministre réitère les propos tenus par Mme Cornet qui s'est étonnée qu'on ajoute 4,4 millions d'euros pour l'APE non marchand. Il signale que ces moyens ont trois destinations : les crèches, les seniors, pour répondre aux besoins exprimés dans les résidences services, dans les maisons de repos ou de soins et à domicile, et les métiers verts en vue d'accompagner la transition vers un modèle plus durable. Il tient à signaler que le montant de 4,4 millions représente moins d'un dixième du total de 55 millions d'euros consacrés à l'emploi dans le cadre du Plan Marshall 2.vert et que la grande part va au privé, aux pôles de compétitivité et à leur formation.

Il se réfère ensuite aux propos tenus par M. Disabato qui a rappelé le contexte actuel difficile. Il a eu raison de rappeler que la politique de l'emploi ne se résume pas simplement au ministre qui a en charge l'emploi. Lorsque le ministre de l'énergie, le ministre de l'urbanisme, le ministre de la recherche ou de l'économie prend des mesures, cela y participe.

Si on examine l'évolution des crédits Plan Marshall et des cofinancements européens, on constate qu'on est passé en trois ans de 417 millions à 589 millions d'euros, soit une progression de 41 %. La plus belle promesse de redéploiement économique est le Plan Marshall 2.vert, avec les volets qu'on y a ajoutés, le sixième pôle, et l'alliance emploi-environnement. C'est d'ailleurs dans ces métiers que l'on a constaté, au niveau du Forem, un certain nombre de réductions de demandeurs d'emploi.

M. Lebrun souhaite évoquer en quelques mots la situation générale actuelle.

Il signale que lorsque M. le Ministre a pris la compétence de l'emploi en 2009, il lui avait dit qu'assumer pareille compétence en 2009, en pleine crise économique mondiale, était un véritable défi. Quand il a ajouté le budget à cela, il lui a indiqué qu'il se préparait un parcours particulièrement houleux. Or, il constate que son implication dans la matière de l'emploi est totale et l'exposé qu'il vient de faire montre à la fois sa volonté de réformer ce qui doit être réformé et de lancer des initiatives nouvelles qui, incontestablement, ont montré leur pertinence. Il fait remarquer qu'il n'est pas novice en la matière.

À titre personnel, il connaît son implication dans la matière de l'emploi depuis de très longues années. Il sait qu'il y a un fil rouge – plutôt orange – dans la manière dont il conçoit les choses.

Comme Mme Cornet, il pense que la Wallonie n'a pas fini de se reconvertir. En 2008, le monde entier a subi un cataclysme dont on continue à sentir les effets aujourd'hui. Au moment où le cataclysme s'est déclenché au niveau mondial, on se demandait à quelle sauce la Wallonie allait être mangée, parce que c'est une région qui avait la réputation d'être faible, une région qui n'avait pas terminé sa reconversion. On s'imaginait que la Wallonie allait payer un plus lourd tribut que d'autres régions.

M. Lebrun constate que la Wallonie poursuit sa reconversion. L'extraction du charbon est terminée depuis de longues années. L'acier continental montre ses limites. Au niveau de l'acier, les bassins de La Louvière, de Charleroi et de Liège continuent à montrer, même si les dernières annonces semblent quelque peu plus rassurantes, leurs limites. Il pense que des axes de reconversion sont importants. Il cite deux cas : l'aéroport de Liège et l'aéroport de Charleroi. Ce sont des pôles qui ont permis et qui permettent aujourd'hui à des bassins de retrouver un certain dynamisme.

Au travers de l'exposé du Ministre, il relève que la ligne orange sur laquelle le Ministre agit est essentiellement une ligne de personnalisation de l'aide à l'emploi : comment atteindre, de manière personnelle, un demandeur d'emploi ?

À cet égard, il signale que le rôle du politique n'est pas de créer de l'emploi, mais de susciter un climat dans lequel l'emploi puisse se développer. Sur ce plan-là, il lui semble que le Ministre ne rate pas sa cible.

M. Lebrun émet la suggestion d'abandonner les termes « demandeur d'emploi » et de les remplacer par « offreur d'emploi », c'est-à-dire que le conseiller référent doit, à un moment donné, pouvoir identifier les capacités des personnes demandeuses d'emploi qu'il a en face de lui pour qu'elles deviennent un plus pour les entreprises, pour les communes, pour les pouvoirs publics ou pour le pouvoir privé auquel elles vont se présenter. L'identification des compétences de chacun par le conseiller est sans doute une démarche supplémentaire qu'il faudrait essayer de promouvoir.

Il constate que malgré les rigueurs budgétaires, le budget régional de l'emploi est en augmentation de 2 % par rapport à un budget général qui est en diminution. Il estime qu'il faut le remarquer et qu'il faut en rendre hommage au Gouvernement qui n'abandonne pas, dans un contexte difficile, un secteur aussi important que le secteur de l'emploi.

M. Lebrun retient quelques éléments de l'exposé introductif du Ministre :

– améliorer l'adéquation sur le marché du travail est un des objectifs du Ministre;
– soutenir l'embauche;
– permettre l'autocréation d'emplois, c'est-à-dire une démarche personnelle qui s'adresse au demandeur ou à l'offreur d'emploi (le Plan *Airbag*).

Il pense aussi que le Ministre a le mérite de permettre aux APE et aux PTP de bénéficier incontestablement d'une indexation, ce qui a des répercussions sur les financements communaux.

M. Lebrun concède que le Forem est l'organe central. Il se souvient combien les débats étaient ardents quant à la réforme du Forem. Aujourd'hui, incontestablement, on voit qu'il y a eu un recentrage sur les missions de base et, en même temps, une réorientation des moyens pour l'accompagnement individuel. C'est un des axes auxquels il tenait. Il rappelle que les partenaires privés et les partenaires publics, essentiellement les communes, sont les partenaires privilégiés du Forem. Les EFT, les OISP et les MIRE sont des organismes indépendants, bien sûr subventionnés, mais qui jouent un rôle essentiel à côté du Forem. En ce sens, il salue l'initiative prise par le Ministre. On sait combien les EFT et OISP sont en difficulté lorsqu'elles doivent préfinancer leurs actions par des ouvertures de crédit.

La démarche qui consiste à liquider 80 % de la somme et à vérifier ensuite les justificatifs pour les 20 % restants lui semble, en tous les cas, tout à fait intéressante.

Il pense qu'on se situe dans la trajectoire 2010-2015 que s'est fixée le Gouvernement wallon et que l'ensemble des crédits de formation professionnelle et de différentes politiques de l'emploi ont été préservés et que ceux dévolus au financement des EFT et des OISP ont été augmentés.

Il tient aussi à souligner quelques axes qui sont développés dans un contexte budgétaire difficile.

La relance de la dynamique de l'orientation professionnelle et la volonté de changer l'image de certains métiers par différents moyens, dont les essais métiers, constitue une manière de répondre de façon tout à fait individuelle à la fois aux métiers et aux personnes qui voudraient s'y lancer.

Le renforcement de l'offre de formation sur les métiers en demande est évoqué depuis de nombreuses années. On constate qu'il y a incontestablement une promotion de ces métiers et une orientation vers ces métiers, notamment dans le cadre du plan Marshall 2.vert où une série d'initiatives sont lancées.

Il estime qu'un des axes intéressants sont les appels à projets lancés par le Forem et qui s'adressent essentiellement aux OISP qui peuvent, grâce à ces projets qu'ils cisèlent sur leur terrain, bénéficier de subventions complémentaires et d'une offre davantage personnalisée.

M. Lebrun pense aussi que la formation linguistique était espérée, que le succès est assez inattendu et qu'il permet aujourd'hui à la Wallonie d'être citée en exemple.

On a longtemps parlé aussi de l'alternance et on constate combien l'alternance est une méthode de formation propre à l'IFAPME, propre aux anciens CEFA. Le recentrage de la formation en alternance sur l'IFAPME lui semble être le bon moyen d'entrer résolument dans le domaine de l'alternance.

En référence au propos de M. Lebrun, **M. le Ministre** estime que c'est un vrai plaisir de l'entendre mais les commissaires présents peuvent avoir une certaine suspicion puisque c'est avec lui qu'il a découvert l'emploi-formation.

Il croit qu'il a quand même dit quelques vérités, telles que le fait que le Ministre ait lancé des initiatives nouvelles. Il a évoqué la reconversion de la sidérurgie, pour laquelle le Gouvernement wallon a prévu 7 millions d'euros. Il a souligné le succès des aéroports, puisqu'il en est quand même le papa et que le Ministre Antoine n'en est que le parrain. Il a évoqué la ligne orange.

M. le Ministre Antoine admet que M. Lebrun a vraiment raison de dire qu'il a tenté, avec tous ceux qui sont autour de l'emploi, de personnaliser la relation de l'emploi, au travers de formules telles que les SAACE, le conseiller-référent, le Plan « *Airbag* », le permis de conduire ou les essais métiers. Il ne peut que lui donner raison. Il a bien cerné la juste évolution des crédits (une hausse des crédits de 22 millions d'euros). Il s'est félicité de l'autocréation d'emploi et du volume des APE qui représentent la moitié du Fonds des communes. L'indexation et la dérive barémique des APE pèsent dans le budget au moment où on le constitue.

Il relève que M. Lebrun a aussi évoqué la technique des avances que le Gouvernement compte améliorer, la relance de l'orientation par les essais métiers puis l'alternance, dont il reconnaît le monopole à l'IFAPME, mais ce monopole viendra au service du Forem puisque c'est l'IFAPME qui sera le comité de sélection d'agrément.

Programme 11 – Promotion de l'emploi

À propos de la question qui est relevée notamment par la Cour des comptes sur l'octroi de crédits ou prises de participation (OCPP), les fameux codes 8, en vue de promouvoir l'initiative ou l'esprit d'initiative en matière d'emploi, **M. Disabato** ne perçoit pas très bien la manière dont le Ministre compte affecter ces moyens, même s'il peut rejoindre l'objectif qui est de développer la formation.

À cet égard, il reconnaît que le secteur privé ne répond pas aux objectifs qu'il s'est assignés lui-même puisque l'objectif est 1,7 % de la masse salariale et on est à 1,1 %. Il se demande dans quelle mesure le Gouvernement wallon va investir ces moyens dans ce cadre-là, en sachant que les codes 8 sont plutôt réservés à des investissements qui sont extrêmement contrôlés, et qu'il y a des risques de requalification de la part de l'ICN.

M. le Ministre constate que M. Disabato a aussi relevé qu'un montant de 5 millions d'euros était inscrit en code 8. Il doit bien sûr correspondre à la définition. C'est donc soit un octroi de crédits, et il doit dès lors y avoir un intérêt à la cause, soit une prise de participation, et il doit alors y avoir rentabilité. M. le Ministre annonce que le Gouvernement wallon devra y réfléchir parce qu'il devra y avoir un appel à projets qui transitera sans doute par la SOGEPA pour pouvoir faire face à un mécanisme de préfinancement qui sera ensuite honoré par des crédits de liquidation et par la participation privée. À ce stade, il s'agit d'une prévision budgétaire et il faudra encore la matérialiser à partir de certains projets tout à fait précis. Il tient à assurer que cela n'a pas de conséquence sur l'équilibre du solde, puisqu'il n'y a pas de crédit de liquidation.

AB 31.06.00 : Subvention aux structures de gestion de centre-ville

M. Noiret observe qu'entre 2012 et 2013, les crédits sont réduits de 500 000 euros. Cela peut paraître un montant assez faible, au fond, dans l'ensemble des montants, mais sur ce point, cela représente une réduction de 62 %. Il souhaite connaître la raison de cette diminution drastique des crédits. Il signale que ces crédits permettent à plusieurs villes de payer des assistants, des stewards urbains ou des ouvriers urbains. Il suffit de se promener en milieu urbain pour se rendre compte que ce type de mesure est extrêmement précieux en vue de gérer un certain nombre de problèmes et s'il met cela en lien avec ce que d'aucun appellent des « compétences usurpées », il se demande qui est l'usurpateur sur cette matière.

Il évoque aussi, en parallèle, la mise en danger des politiques des grandes villes. Les deux mises ensemble lui paraissent présenter une tendance qui va à l'inverse de ce qu'il faudrait faire, à savoir le renforcement dans les pôles urbains d'un certain nombre de dynamiques positives en termes d'entretien, de contacts avec une population plus fragilisée et aussi en termes de reconstitution d'images positives des villes qui sont quand même appelées à être des pôles importants pour le développement de manière générale, y compris pour les zones rurales.

Il aimerait donc obtenir des éclaircissements de la part de M. le Ministre sur cette réduction des crédits qui a l'air d'être marginale, mais ne l'est pas en termes de pourcentage.

Mme Barzin souhaite intervenir sur le même sujet que son collègue, M. Noiret. Alors que le crédit inscrit au budget initial 2012 était de 800 000 euros, il est passé à 494 000 euros dans le cadre du premier feuilleton d'ajustement pour l'année budgétaire 2012. Le deuxième feuilleton d'ajustement pour l'année budgétaire 2012 prévoit 120 000 euros. On remonte légèrement à 300 000 euros dans le budget initial 2013, mais cela pose question par rapport aux structures existantes. Elle pense qu'il existe évidemment d'autres manières de financer les structures de gestion de centre-ville que cet article-là, mais cela pose quand même question, notamment par rapport au décret qui avait été adopté à l'unanimité par le Parlement wallon au mois d'avril 2009. Elle rappelle qu'elle a déjà eu l'occasion d'interroger à plusieurs reprises le Ministre à ce sujet. En réponse à ses questions, celui-ci avait indiqué à maintes reprises qu'une réflexion était en cours avec le ministre Furlan par rapport à cette structure de gestion de centre-ville, en lien notamment avec la politique des grandes villes, et que les arrêtés d'exécution du décret d'avril 2009 ne serait pas pris par le Gouvernement.

M. le Ministre tient à assurer que pas un euro n'a été retiré au fonctionnement des structures de gestion de centre-ville. Il subsiste quinze ASBL de gestion de centre-ville qui sont actives en Wallonie : à Arlon, à Charleroi, à Châtelet, à Dour, à Hannut, à La Louvière, à Liège, à Louvain-la-Neuve, à Ottignies, à Mons, à Mouscron, à Namur, à Sambreville, à Tournai, à Verviers et à Wavre. Cette liste indique que le Gouvernement wallon n'a pas vraiment respecté l'appel à projets puisqu'il y avait déjà un effet de taille. Certaines des localités citées n'atteignent pas l'effet de taille, alors que les projets pilotes devaient répondre à des conditions de taille.

Au niveau des APE, 316 points sont mobilisés pour 45 équivalents temps plein. Le budget engagé était de 905 889 euros, dont 810 750 ont été liquidés.

Pour les 93 postes PTP, le budget liquidé est de 539 000 euros, dont 291 000 euros pour l'emploi et 247 000 euros pour les crédits fonctionnels, c'est-à-dire ceux qui proviennent de ses collègues, sans doute le Ministre Furlan.

Des conventions premier emploi interviennent, mieux connues sous le nom de Rosetta : 89 postes sont concernés. Le budget engagé était de 2,684 millions d'euros et, après justificatifs, 2,342 millions d'euros ont été liquidés.

Enfin, la fameuse subvention complémentaire, qui était de 800 000 euros, est passée à 500 000 euros. En tout et pour tout, un montant de 172 105 euros a été dépensé. M. le Ministre pense qu'à l'ajustement, il faudra encore un petit peu réduire ce montant qui est lié au coût réel de fonctionnement.

M. le Ministre se demande au passage si la Région, qui accorde déjà les APE, les PTP et les plans Rosetta, doit encore prendre en charge les frais de fonctionnement de ces structures. Il considère plutôt que les villes et les communes devraient supporter ces frais parce qu'elles ont déjà la chance d'avoir des emplois largement subventionnés.

Mme Barzin s'interroge sur la manière dont sont utilisés les 172 105 euros destinés à couvrir le coût réel de fonctionnement. Elle signale que la plupart des villes et communes prennent les les dépenses de fonctionnement en charge. C'est le cas de la Ville de Namur. La Région intervient dans les différents programmes mentionnés au niveau du personnel. Elle pense qu'il serait intéressant de voir à quelles structures de gestion de centre-ville ces moyens vont.

M. Noiret estime que le Ministre doit aussi entendre aussi que d'autres parlent plutôt d'efficacité que de réduction pour la réduction. Il entend bien qu'il y a effectivement du non-consommé, mais il pense qu'il y a un volontarisme important à pouvoir mettre en place dans le cadre de cette politique de gestion de centre-ville.

Il est nécessaire de pouvoir travailler, dans les centres-villes, sur un ensemble de fonctions. Il s'agit de politiques qui doivent se coordonner effectivement sur les questions d'emploi, de sécurité, d'urbanisme, d'implantation du développement économique, d'innovation et autres. Il constate que M. le Ministre a répondu à la question. Ce sont des choses sur lesquelles il faudra revenir, mais dans une vision coordonnée et avec ce besoin de spécificité pour les grandes villes. M. Noiret considère que les ADL ne conviennent pas aux toutes grandes villes.

M. le Ministre rejoint M. Noiret sur ce point. Il se demande s'il s'agit vraiment d'une politique d'emploi que de participer à la dynamisation commerciale d'une ville, alors que des opérations sont liées à la rénovation urbaine, à la revitalisation urbaine. Il y a là une réflexion sur la source de financement.

M. Noiret ne le conteste pas. Si le Ministre lui avait dit que les budgets sont transférés à M. le Ministre Furlan dans le cadre d'une politique spécifique des grandes villes, il en aurait été très heureux.

M. le Ministre estime que si son collègue le Ministre Furlan veut reprendre les 170 000 euros, il n'y a pas de souci. Il réaffectera le montant restant.

Mme Barzin tient à signaler que les quinze structures qui ont été citées ne concernent pas que les grandes villes.

M. le Ministre veut reconnaître que la politique de l'emploi est nécessaire. Elle a été utilisée dans toutes une série de départements. Il est souvent sollicité pour l'octroi d'APE supplémentaires pour combler la différence dans le mode de subventionnement qu'on leur accorde. Or, on se situe dans une politique constante pour les APE, à part pour les APE marchands et ceux dont Mme Cornet avait des doutes. Il n'y a pas de grandes marges de manœuvre en la matière.

M. Noiret estime que cette ambiguïté remonte à la fin des années 1970 et aux premiers projets CST où, pour remplir un certain nombre de fonctions nécessaires, on a utilisé des plans sous diverses appellations.

M. le Ministre signale qu'il y a même eu un plan financé par Electrabel.

AB 33.02.00 : Subvention des Missions régionales pour l'emploi (MIRE)

Mme Cornet revient sur le Fonds de réserves du Forem et voudrait que M. le Ministre confirme que c'est sur ce compte de réserves que sont financées les MIRE. Le cas échéant, l'oratrice se dit perplexe dans le sens où cela pose question par rapport à l'indépendance de ces MIRE. Cela pose également question par rapport à la position du Forem qui, pour sa part, a aussi notamment le même métier que les MIRE. Cette situation où l'on met le Forem en position de juge et partie par rapport à l'évolution des MIRE, par rapport à leur orientation, par rapport à leur financement, pose donc également question.

Elle souhaite également pouvoir prendre connaissance du rapport d'audit sur l'évaluation et sur le financement des MIRE qui avait mis en évidence une série de problèmes. L'intervenante y voit des questions essentielles auxquelles M. le Ministre devrait répondre dans le cadre de ce débat budgétaire.

M. Disabato constate qu'en 2013, la Région n'a plus inscrit un euro de subsides pour les MIRE et que tous les subsides vont dans le Fonds de réserves du Forem. Cela lui semble aller totalement à contre-courant de ce que le Ministre a fait jusqu'à présent.

Cela pourrait préjuger de la réforme en cours, notamment au Gouvernement. Il se réfère à l'étude qui a été réalisée par Isis Consult et à la promesse faite par le Ministre de transmettre les résultats de celle-ci aux MIRE. D'après ses informations, le rapport n'est toujours pas arrivé. Or, le délai est relativement long. Il y a donc vraiment une difficulté à pouvoir disposer de ce rapport qui est vraiment important dans le dialogue avec les opérateurs de terrain.

Il a relevé du propos du Ministre qu'il y aurait une rencontre cette semaine. Il tient à signaler que les représentants des MIRE sont très demandeurs parce qu'ils n'avaient plus de nouvelle ces dernières semaines.

Il constate que les crédits sont ramenés de 3,882 millions d'euros au budget initial 2012 à zéro. On renvoie vers le Forem et ce dernier, apparemment, ne prévoit dans le Fonds de réserve, que deux millions d'euros. M. Disabato s'interroge sur la différence.

À travers ces mesures, le secteur se retrouve un peu dans la même situation que les comités subrégionaux de l'emploi et de la formation (CSEF) qui ont été rattachés au Forem. Le secteur n'est en tout cas pas demandeur de ce rattachement, même s'il reconnaît que l'avantage du Forem est qu'il liquide plus rapidement ses subventions. À côté de cela, on pourrait faire aussi un travail pour que les subventions de la Région soient payées plus rapidement.

M. le Ministre indique que les partenaires sociaux sont aussi impliqués dans la réforme des comités subrégionaux. Il est envisagé une réforme, qui devra d'ailleurs être soumise au Gouvernement, sur la découpe des directions territoriales. M. le Ministre ne souhaite plus que l'on scinde emploi et formation en deux. Il doit y avoir un seul directeur régional, qui est le patron du Forem dans son coin. Par ailleurs, si ce directeur régional doit siéger au comité central de direction du Forem avec Mme Van Bockestal et les quatre autres directeurs généraux, on ne va pas aligner 11 directeurs régionaux. Cela n'a pas de sens parce que les tailles des comités subrégionaux sont contrastées. Il faut donc trouver une découpe nouvelle de la Wallonie. Le Hainaut nous pose un peu plus de problèmes avec des zones telles que Mons, Charleroi ou Tournai. Il ne s'occupe pas cela, il attend que le verdict tombe.

Mme Kapompole souhaite principalement faire part de l'inquiétude des MIRE. Elle pense que, si elles sont vraiment en attente d'avoir un financement plus rapide, comme l'a salué M. Disabato, elles n'étaient pas du tout favorable à un passage par le compte de réserves du Forem. Elle veut aussi souligner la réaction d'auto-défense du Forem par rapport à cette idée et elle aimerait connaître la suite envisagée puisqu'au niveau du comité de gestion, il y a juste une prise d'acte qui n'équivaut certainement pas une approbation de la méthode.

Elle a eu connaissance qu'une réunion est prévue le 7 décembre 2012 avec le secteur. Elle estime que, derrière les chiffres du budget, il y a toujours une réalité de terrain. Pour avoir participé à des réunions au sein de la mission régionale de Mons-Borinage avec des demandeurs d'emploi, elle a pu prendre conscience de l'ampleur du travail qui était effectué et elle aussi pu accompagner un *job coach* dans des quartiers plus défavorisés de Mons-Borinage. Elle a donc pu réaliser à quel point la politique et le travail réalisé par les MIRE est important sur le terrain.

Étant donné le contexte budgétaire, Mme Kapompole ne demande certainement pas au Ministre qu'il dise qu'il va raser gratis, mais elle souhaite vraiment qu'il y ait un travail en cohérence avec le secteur qui, pour l'instant, n'a pas été suffisamment consulté.

Or, elle pense que c'est la méthode qu'il faut privilégier puisque cela a déjà porté ses fruits dans le cadre de la réforme du secteur des EFT-OISP. Elle tient d'ailleurs à souligner le caractère positif des mesures budgétaires prises par le Ministre car, comme il l'a annoncé, le budget est confirmé, les montants ont été indexés et il y a des exemples à prendre par rapport au dossier des MIRE.

M. le Ministre tient à préciser qu'il n'a strictement en rien diminué le crédit réservé aux MIRE, mais qu'il est pleinement indexé, ce qui n'est pas le cas des autres outils.

Deuxièmement, il a pris l'engagement d'accélérer les provisions qui leur sont versées en début d'année pour ne plus avoir les problèmes de trésorerie.

Troisièmement, il a bien entendu les remarques de Mme Kapompole. Il reconnaît que les MIRE font un travail remarquable, mais qui doit être soumis à évaluation, parce qu'il n'y a pas les MIRE, il y a des MIRE. La réalité de l'une n'est pas celle de l'autre. L'inspection sociale de la Région wallonne, en premier, avait dénoncé un certain nombre d'éléments troublants. M. le Ministre a demandé à la Cellule d'informations financières (CIF) de les valider, ce que la Cellule a confirmé. Pour plus d'objectivité, il a donc demandé à un consultant extérieur, qui travaille notamment pour le Ministre Nollet, Isis Consult, de vérifier les chiffres.

Il ressort de son étude que, sur les 10,3 millions d'euros de budget annuel hors APE, les MIRE ont aujourd'hui des réserves de 11 millions d'euros. Il admet que, sur ces 11 millions d'euros, il y a des provisions pour des licenciements à concurrence de 4,419 millions d'euros. Il se demande donc comment les MIRE ont pu accumuler de telles réserves.

M. le Ministre commente un des éléments du rapport, qui sera soumis au Gouvernement et ensuite transmis au Parlement : « Le secteur se caractérise par d'importantes disparités en termes d'imputation comptable et de proportionnalité de charges ». Il cite l'exemple des coûts relatifs aux locaux qui se situent entre 916 à 3 914 euros par équivalent temps plein. Pour le mobilier et le matériel, certains sont à 650 euros par équivalent temps plein et d'autres à 1 950 euros. Pour les frais de déplacement, certains sont à 404 euros et d'autres à 2 047 euros par équivalent temps plein. Pour les moyens de communication, les dépenses oscillent de 669 euros à 2 004 euros par équivalent temps plein. Les frais d'assurances vont de 87 euros à 371 euros. Enfin, les prestations au profit de personnel, c'est-à-dire les avantages concédés au personnel, se situent entre 304 euros et 3 043 euros par équivalent temps plein.

M. Disabato ne conteste pas les différences qui ont été pointées. Il fait confiance aux différents opérateurs qui ont travaillé sur le sujet. Il considère néanmoins que, pour pouvoir contester ou valider ces éléments, il faut avoir une vue globale. Il cite le cas du prix de location d'un bâtiment. Il est clair que si une MIRE se situe dans une ville où la pression immobilière est très élevée, elle devra débourser un loyer beaucoup plus élevé, ce qui est légitime. Il pense qu'il importe de disposer du rapport et de mener alors une vraie discussion.

M. le Ministre tient à signaler qu'il ne s'agit pas d'éléments à charge. Ce sont des éléments du rapport qu'il ne considère pas comme établis. Ils ne peuvent l'être que s'il y a une procédure contradictoire qui ne peut pas reposer sur l'InterMIRE. Il compte donc entendre avec le consultant Isis Consult les représentants des différentes MIRE.

M. Disabato constate que le Ministre organise quand même son budget en fonction d'une partie de ce rapport dont les parlementaires ne disposent pas.

Mme Zrihen concède que l'ensemble des MIRE ne sont pas égales, mais il est peut-être aussi possible de vérifier la spécificité territoriale de leur intervention. Elle pose une question plus technique ?

M. le Ministre tient à préciser qu'il n'y a aucune crainte à avoir sur l'emploi, sur les moyens des MIRE et sur leur indexation. Il annonce qu'au cours de l'année 2013, les collaborateurs du Ministre prendront le temps MIRE par MIRE, en parfaite contradiction avec chacune d'entre elles, de visualiser leur situation respective. Mais si trois rapports disent la même chose, il y a quand même de quoi se poser des questions.

Il admet que M. Bayet a raison sur un point : on a basculé le crédit parce que cela permet de payer beaucoup plus vite et parce qu'il y a une réflexion à mener. Il rappelle le point commun entre le Forem et les MIRE : ils sont gérés par les partenaires sociaux. Il aimerait donc que les partenaires sociaux se définissent puisqu'ils sont à la base du Forem et des MIRE.

Il considère que l'examen du rapport d'Isis Consult mérite vraiment qu'on s'y attarde parce qu'il pose encore bien d'autres questions sur le retour à l'emploi. Si M. le Ministre plaide la nuance pour Mme Cornet, il veut se la donner à lui-même. Il faut une contradiction, il faut qu'on puisse mettre en relation le taux de réinsertion et la région dans laquelle le chômeur se trouve.

Si l'on constate que les frais par équivalent temps plein oscillent entre 6 et 16 000 euros, il y a quand même un devoir de contrôle et l'inspection a été la première à le dénoncer.

Mme Zrihen comprend bien la nécessité de dispositifs d'évaluation mais elle s'interroge sur les capacités de remédiation, de réévaluation, de réadaptation qui sont laissées à un moment donné aux MIRE lorsqu'on sait que deux jours à peine après le premier rapport l'inspection sociale intervient déjà. Elle considère qu'il y a quand même un dialogue à avoir par rapport à ces institutions.

M. le Ministre rétorque que la situation n'est pas aussi simple que cela. On a disqualifié chaque fois celui qui avait épinglé le dysfonctionnement. C'est d'ailleurs pour cela que le Gouvernement wallon a décidé de passer de l'inspection à la CIF. Il rappelle que la CIF effectue une descente dans l'ensemble des OIP wallons en vue de vérifier les disponibles budgétaires. Il n'est pas anormal que la CIF intervienne, mais on lui dit que la CIF ne comprend pas bien la spécificité sociale. Le Ministre a alors mandaté un bureau spécialisé, Isis Consult, qui dans son rapport pose des questions. Il pense

que c'est son devoir, en tant que Ministre, de faire vérifier les éléments qui interpellent à première vue. Il signale que ce travail aurait très bien pu être confié à la Cour des comptes.

Il remercie Mme Kapompole d'avoir bien voulu reconnaître que la promesse qu'il avait formulée d'une concertation avec les EFT-OISP a très bien fonctionné et qu'il y a eu un accord avec l'interfédération et son secrétaire général, M. Mikolajczak. Il constate que lorsqu'on annonce une réforme, elle n'est pas toujours bien présentée, elle n'est pas toujours bien répercutée et elle n'est pas toujours bien comprise. C'est le cas du permis de conduire. À l'issue d'une rencontre de cinq heures avec M. Mikolajczak, il a été possible d'aboutir à un accord complet.

Il en sera de même pour les MIRE. M. le Ministre peut comprendre leur souffrance parce qu'elles ont le sentiment que c'est rapport sur rapport. À peine ont-elles terminé à contredire un rapport qu'il y en a un deuxième qui vient confirmer le premier et le troisième qui vient l'asséner. Il pense qu'à la différence de l'interfédération, il ne sera pas possible à l'InterMIRE de parler d'une seule voix, parce que la réalité est tellement disparate entre les MIRE qu'il faudra voir les responsables de chaque MIRE un par un. Ces rencontres sont aussi destinées à les protéger. En effet, quand certaines MIRE apprendront la réalité d'autres MIRE, cela créera encore plus de tensions entre elles. Il tient quand même à rappeler que les syndicats des MIRE n'étaient pas du tout au courant de la réalité budgétaire des MIRE.

Il estime qu'il doit, au minimum, y avoir de la transparence dans le chef du Gouvernement, mais aussi de la transparence à l'intérieur même des MIRE, sachant que les syndicats cogèrent ces structures. Il tient à souligner que les crédits consacrés aux MIRE n'ont subi aucune diminution.

AB 33.09.00 : Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi (SAACE)

Mme Kapompole souhaite aussi revenir sur les SAACE. Elle constate que 12 SAACE sont agréées à ce jour. Elle aimerait savoir s'il est possible de créer de nouvelles SAACE ou s'il faut envisager un moratoire. Le Ministre a déjà déclaré en Commission qu'il souhaite qu'il y ait une couverture pertinente de la Wallonie. Elle concède que cela n'a aucune utilité d'avoir des SAACE et une logique surnuméraire à certains endroits, il faut que ce soit une logique d'efficacité par rapport à la politique menée.

Elle aimerait donc savoir ce que le Ministre compte faire et s'il y a des demandes pour l'ouverture de nouvelles SAACE. Il s'agit de structures qui réalisent, à son sens, un travail très pointu, par rapport notamment au Plan *Airbag*, et qui vont encore aller plus loin sans doute en ce qui concerne le Plan « *All In* ». Elles sont donc appelées à jouer un rôle important par rapport aux mesures que le Ministre compte mettre en place ou qu'il a déjà mises en place, mais qu'il veut sans doute développer et qui constituent un souffle de la politique en matière d'emploi, notamment pour les emplois indépendants.

M. le Ministre tient aussi à remercier Mme Kapompole pour son propos. Face à l'argument selon lequel il faudrait davantage de SAACE, il indique qu'il ne compte pas lancer un appel à projets. La grande difficulté des SAACE provient du fait qu'il s'agit d'une génération spontanée. Ces structures se sont créées par projets pilotes, l'agrément est intervenu par la suite. On constate aujourd'hui que des SAACE sont présentes à deux, voire trois sur le même territoire. Cela pose de petits problèmes. Il aurait peut-être fallu assurer une nouvelle couverture des SAACE. Mais si on lance ce débat-là maintenant, on va insécuriser les SAACE alors que, globalement, elles font du bon travail. En fonction de l'évolution du secteur, probablement faudra-t-il voir certaines structures se désintéresser d'une partie d'un territoire qu'elles couvrent pour s'ouvrir à un autre territoire.

AB 33.11.00 : Agences de développement local (secteur privé)

Mme Barzin relève qu'une réflexion avait également été initiée par rapport au lien de ces structures de gestion de centre-ville avec les agences de développement local.

Elle constate que le budget initial 2013 renseigne le même budget (589 000 euros en crédits d'engagement) pour les ADL que celui qui était prévu en 2012 alors que le programme justificatif indique qu'on va garder le même nombre d'ADL, mais qu'il est fort probable que deux nouvelles ADL soient prochainement agréées. Elle se demande s'il est possible de garder le même budget avec peut-être deux nouvelles structures complémentaires. Elle aimerait savoir où en est la réflexion du Ministre par rapport à cela. Quelle est la position du Gouvernement ? La diminution de crédits va-t-elle entraîner des conséquences négatives au niveau des structures de gestion de centre-ville et, de manière plus simple, quel est l'avenir de ces structures qui sont importantes pour les villes et communes ?

M. le Ministre estime qu'il n'y a aucune crainte à avoir sur l'évolution des crédits. Il espère pouvoir rapprocher ces structures des ADL. En effet, il a quand même un peu du mal à comprendre pourquoi certaines communes ont à la fois des structures de gestion de centre-ville et des agences de développement local. La lisière entre les deux n'est quand même pas très évidente. Il a entendu M. Borsus dire qu'il faut supprimer des structures redondantes.

Mme Barzin avoue comprendre la réflexion du Ministre par rapport aux ADL. En raison de la fixation d'un plafond au niveau des ADL, les communes qui ont trop d'habitants n'ont pas le droit d'avoir des ADL. Elle peut concevoir qu'il y a une réflexion par rapport à cela, mais il faut aussi penser aux communes qui ne disposent pas de telles structures.

AB 33.41.00 : Subvention en vue de promouvoir les actions de lutte contre les discriminations dans le secteur de la formation

M. Disabato constate une diminution sensible des crédits de près de 40 % en crédits d'engagement. Or, il lui semblait que c'était une matière relativement importante. Il aurait donc voulu savoir à quoi on allait affecter cette diminution.

M. le Ministre indique qu'il y a une réduction de 435 000 à 270 000 euros. Ce sont des crédits facultatifs. Le Gouvernement a éprouvé des difficultés dans le passé pour les liquider. Chaque année, il cherchait des associations pour pouvoir justifier ces crédits. Il y avait malheureusement fort peu de demandes. Dans toute une série de subventions facultatives, il a souhaité en revenir au plus près de la consommation.

Programme 12 – Forem

M. Disabato signale que le Forem n'a pas validé le budget. D'après ses informations, il en a pris acte. Il aimerait donc savoir quelle dynamique le Gouvernement compte créer avec le Forem. Comment le ministre va-t-il discuter avec les responsables du Forem afin qu'ils puissent atteindre les objectifs qui leur ont été assignés au travers d'une série de documents discutés ou votés au Parlement qui assignent au Forem des objectifs extrêmement ambitieux.

M. Disabato marque son accord sur le contexte général d'austérité, mais à côté de cela, il faut que le Gouvernement précise clairement, dans la discussion avec les responsables du Forem, sur ce qu'il leur demande et ce sur quoi ils doivent investir prioritairement parce qu'avec les moyens dont ils disposent, il ne sera malheureusement plus possible de continuer à satisfaire toutes les demandes qu'on leur fait.

Il aimerait en connaître un peu plus sur l'affectation du fonds de réserves du Forem.

Par rapport au volet informatique, il constate que le nombre de conseillers référents n'est pas forcément suffisant que pour absorber tout le travail qui leur est demandé, notamment l'accompagnement individualisé. Étant donné que l'informatique ne fonctionne pas très bien, cela constitue un gros problème. Il lui semblait que le Ministre en avait pris la mesure en annonçant des budgets pour justement améliorer cette informatique administrative, et le Forem d'ailleurs fait la remarque et se pose des questions par rapport à cela.

Il aimerait donc savoir si cela était toujours dans ses intentions, et à quelle hauteur, d'investir dans l'informatique administrative.

Concernant les subventions au Forem, **M. le Ministre** constate que M. Disabato a relevé l'accroissement du crédit qui passe de 900 000 à 4,9 millions d'euros. Est ici visé le centre de compétence de Wallonie picarde qui est passé de l'IFAPME au Forem, ce qui donne les 4 millions d'euros de différence.

Mme Gonzalez Moyano salue le caractère citoyen de l'OIP wallon en termes d'emploi qui, pour la quatrième année consécutive, doit intégrer l'indexation salariale alors que le budget du Forem n'évolue pas. Alors qu'il faut investir dans l'emploi, il faut souligner que le Forem travaille essentiellement sur la diminution de ses frais de fonctionnement et ce, afin de garder un niveau de service correct.

En ce qui concerne le Fonds de réserves du Forem, **M. le Ministre** rappelle tout d'abord que la ventilation du Fonds de réserves ne relève pas des partenaires sociaux. Il revient, depuis des décennies, au ministre en charge de l'emploi de prendre un arrêté ministériel de ventilation. Le montant de ce fonds de réserves est de 99 millions d'euros, soit moins que par le passé.

On lui a reproché de reventiler le fonds de réserves beaucoup plus tard que son prédécesseur, ce qui est exact. Mais il tient à signaler que le ministre du budget passe par là en raison de la nécessité d'avoir une correction SEC, au-delà du budget à l'équilibre, qui soit la moins négative possible.

Troisièmement, il a bâti le fonds de réserves sur un plan pluriannuel, afin de pouvoir financer les mêmes politiques à l'avenir.

Quatrièmement, il a respecté les sources. Tout ce qui est Plan Marshall retourne au Plan Marshall. Tout ce qui était plan anti-crise retourne au plan anti-crise. Il a donc vraiment respecté la typologie. Le solde est à la discrétion du ministre et sert à financer la politique du ministre. C'est notamment le financement du permis de conduire.

M. le Ministre fait état d'une grande nouveauté : une provision non affectée a été prévue dans le fonds de réserves, ce qui ne s'était jamais fait, en vue de répondre à un besoin constaté ou à une mesure qui rencontre du succès.

Face à la remarque de M. Disabato selon laquelle le Forem ne serait pas satisfait du budget., il tient à signaler que cet OIP doit payer lui-même son indexation depuis cinq ans. Cela fait presque du 12 %, même si le Gouvernement a décidé de lui accorder 2 % en plus, en liaison avec le Plan Marshall. Il ne va évidemment pas chanter les louanges du Gouvernement.

M. le Ministre souhaite quand même réagir au courrier de Mme Vanbockestal et de M. Hansen.

Il invoque plusieurs éléments. Le premier est lié à l'affectation tardive du fonds de réserves pour des raisons de correction SEC. Le deuxième élément a trait à la baisse des crédits alloués à l'accompagnement individualisé. M. Disabato s'est exprimé sur le sujet par rapport à l'accompagnement individualisé et à la nécessité de l'informatique. S'il fait ses comptes, grâce aux crédits ordinaires informatiques du Forem et au montant de 2,4 millions d'euros qui lui a été réservé dans le fonds de réserves, cet OIP dispose de 15,589 millions d'euros pour le plan informatique, soit un montant considérable si on compare avec la transversalité informatique de la Région wallonne.

Il signale que l'expert qui l'accompagne, M. Robert Gallien, gérait précisément le budget au Forem. Aujourd'hui, il a la délicate tâche de le contrôler. Il remarque par exemple que lorsque le Forem reproche au Gouvernement une baisse des crédits alloués à l'accompagnement individualisé », M. Gallien a pu constater que le Forem, n'avait pas utilisé 1,774 million d'euros. Il a aussi relevé que le Forem n'a pas été rechercher 1,870 million d'euros auxquels il avait droit au niveau fédéral et qui n'étaient pas dans son compte de réserves. De plus, il a relevé des excédents, dans le fonctionnement de l'emploi, pour 3,430 millions d'euros.

Sachant que le Forem aurait pu puiser 1,870 million d'euros au niveau du Fédéral, comme l'a indiqué M. le Ministre, **Mme Zrihen** aimerait savoir dans quel budget et pour quelle opération cela était prévu. Elle aimerait savoir à qui incombe la responsabilité de cet oubli.

M. le Ministre propose que M. Gallien qui l'accompagne fournisse les explications nécessaires parce que c'est assez technique.

Il tient à assurer qu'aucun montant n'a été oublié du côté du Fédéral, puisque dans son budget, le Forem reçoit normalement un montant de plus de dix millions d'euros pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Ces dix millions d'euros doivent être justifiés sur la base de la rencontre d'objectifs. En 2011, le Forem a effectivement pu justifier cette somme.

Il se fait que, par rapport aux écritures comptables, au lieu d'imputer des dépenses sur la ligne « accompagnement du Fédéral » pour justifier la totalité de consommation du crédit, le Forem l'a inscrite sur un autre poste. Il y a donc un boni de 1,790 million d'euros qui a été dégagé en 2011. Il sera réinjecté en réserves en 2013, après la clôture des comptes 2012 par les réviseurs. La difficulté relevée par rapport à la clôture des comptes 2011 justifie aussi le retard dans la signature de l'arrêté ministériel.

Il tient à signaler que le travail de M. Gallien a permis de justifier la totalité de la somme proméritée par le Forem au niveau Fédéral, alors que l'imputation du Forem avait été ventilée sur d'autres dispositifs qui ne donnent pas lieu au remboursement du Fédéral. Faute de justificatif, le Forem se retrouvait dans une situation de pouvoir perdre ce crédit, Dans le cas présent, la totalité de la somme sera versée. Comme le Forem l'avait déjà dépensée, on retrouve une disponibilité. Cette correction a pu être opérée dans le cadre d'un dialogue fructueux entre le Forem, le ministre fonctionnel et M. Gallien.

Mme Zrihen se montre un peu étonnée. Il ne s'agit pas d'un montant inhabituel. Jusqu'à présent, c'est la première fois que l'on constate un tel transfert au niveau des dépenses. Elle ne comprend pas très bien comment il se fait que l'administration, soudainement, ne répartisse pas les choses de la même manière.

M. le Ministre tient à rassurer Mme Zrihen La remarque de M. Gallien a été analysée et validée par le Forem. À l'inverse, M. Gallien n'est plus au Forem. Il est au cabinet. Il faut aussi comprendre que c'est aussi grâce à la maîtrise qu'il a eue pendant plusieurs années qu'il a pu rectifier cette erreur d'imputation.

M. le Ministre constate par ailleurs que Mme Gonzalez Moyano a souligné, comme M. Lebrun, la ligne rouge qui est l'indexation et la dérive barémique des APE. Chacun y voit la couleur qu'il souhaite. Elle a souligné, et il l'en remercie, les efforts que le Forem et l'IFAPME ont dû faire pour leur réforme interne sans qu'il n'y ait de véritable indexation de leur dotation. Il leur tire un coup de chapeau, parce que ce n'est pas simple. S'ils ont un peu de mécontentement de temps en temps, le Ministre doit pouvoir le lire aussi.

Cellules de reconversion

Mme Cornet constate qu'une enveloppe supplémentaire de 7 millions d'euros a été prévue pour faire face aux perspectives inquiétantes. Cependant, une allocation budgétaire qui concernait les cellules de reconversion existait et l'enveloppe supplémentaire de 7 millions d'euros n'y est pas intégrée. L'intervenante souhaite des éclaircissements à ce sujet.

M. le Ministre indique que les crédits dévolus au total aux cellules de reconversion et aux plateformes pour l'emploi, étaient de de l'ordre de 17 millions d'euros. Il y a 7 millions de plus, simplement réservés. D'ailleurs l'intitulé du budget parle de provision socio-économique de crise à l'AB 41.21 du programme 12 : Forem. S'il n'est pas nécessaire de recourir à ces sommes pour les cellules de reconversion, on pourra les réaffecter, à l'ajustement, à d'autres besoins, mais il convient quand même de faire preuve de prudence et de donner un signe au monde syndical qui déclenche les cellules de reconversion, que la région a les moyens de les suivre, sinon on risque de laisser des travailleurs sur la rue, ce que le Ministre ne souhaite pas.

Mme Barzin tient à faire observer que ce n'est évidemment pas ce que Mme Cornet voulait dire : elle se posait des questions par rapport à l'allocation sur laquelle ce montant de 7 millions d'euros est inscrit parce qu'il existe déjà une allocation de base 41.11.

M. le Ministre tient à préciser qu'un montant de 7 millions d'euros est inscrit au titre de provision socio-économique de crise et le reste des crédits est logé au Forem. Cela sert à rémunérer les intermédiaires qui travaillent dans les cellules de reconversion. L'argent est donc bel et bien présent.

Se référant à l'allocation de base sur laquelle on inscrit ces 7 millions d'euros, **Mme Barzin** demande pourquoi on n'a pas imputé ce montant sur une allocation qui existe déjà.

M. le Ministre admet qu'il y a deux sources : le crédit classique, récurrent, et le crédit considéré comme exceptionnel, qui est lié à la situation économique, sur lequel on impute 7 millions d'euros, sans oublier les moyens européens qui entrent en ligne de compte dans le cadre de restructurations très importantes, comme M. Noiret l'a signalé à juste titre.

Programme 13 – Plan de résorption du chômage géré par l'administration mais dont la prise en charge est assurée par le Forem

Les Aides à la promotion de l'emploi (APE)

Mme Cornet constate que la question du cadastre des APE pour le secteur marchand est une autre question récurrente. Plusieurs propositions de résolution ont d'ailleurs été déposées. Or, force est de constater une fin de non recevoir de M. le Ministre. Elle dénonce un manque de transparence à cet égard.

Mme Gonzalez Moyano aimerait saluer l'évolution à la hausse du budget octroyé aux APE qui s'explique par l'indexation des points APE. Le crédit permet donc de rencontrer le surplus de l'indexation du point et de se réinscrire dans la politique APE, telle que développée antérieurement.

Programme 21 – Formation professionnelle

Mme Cornet souhaiterait obtenir des explications de M. le Ministre sur la baisse des crédits constatée dans ce programme.

De même pour la promotion de l'information et l'orientation sur les métiers de qualification. et la commissaire d'ajouter que la promotion des métiers de qualification n'est pas nécessairement une priorité du Gouvernement et qu'il est observé que les pénuries de main d'œuvre d'une manière générale ne se résorbent pas. Aussi, le taux d'insertion des jeunes diplômés est qualifié de critique.

Mme Cornet ne comprend donc pas la diminution de ces moyens tout comme le maigre budget qui consacré aux opérations de promotion des actions de formations qualifiantes. Le soutien à apporter à ce type de formation n'est pas très important et il est laissé peu de place au secteur privé en la matière. Pour l'intervenante, l'initiative privée devrait être davantage suscitée et soutenu dans ses démarches.

En outre, Mme Cornet souligne une réduction d'un tiers des moyens consacrés à la formation des travailleurs et à la stabilité des entreprises. La commissaire s'interroge sur cette baisse en regard du discours tenu par M. le Ministre.

L'intervenante revient également sur le Service francophone des métiers de qualification (SFMQ) dont l'objectif est d'organiser la production des profils de métiers et de formations. Ce travail doit être utilisé à terme, pour harmoniser les diplômes de formation et pour installer un système d'équivalence de diplômes performant. L'importance de ce travail est connu et la commissaire souhaite savoir combien de fois les membres de ce service se sont réunis depuis janvier 2012. De même, des groupes de travail ont-ils été formés et quel travail a déjà pu être fourni?

De manière générale, Mme Cornet a le sentiment d'un déséquilibre entre les moyens qui sont consacrés à la formation dans le paysage public et à la formation consacrée dans le paysage privé et elle voudrait davantage d'initiatives.

En ce qui concerne la promotion de la formation des métiers, **M. le Ministre** souhaite rassurer Mme Cornet : des accroissements de crédits sont intervenus pour les essais métiers.

Il reconnaît néanmoins que l'un ou l'autre crédit facultatif est réduit. Mais à partir du moment où le Gouvernement wallon décide de réduire de 56 millions d'euros les provisions pour les études et les consultations, le Ministre en charge de l'emploi et de la formation n'échappe pas à la règle. Il estime qu'il vaut mieux réduire ces crédits-là que de réduire les dépenses structurelles, comme par exemple le financement des EFT ou des OISP.

En ce qui concerne les passerelles, M. le Ministre signale qu'il y a une automaticité pour le CQ6 et des avancées pour les bacheliers via l'enseignement de promotion sociale qui est le « douanier » pour permettre le passage de la formation professionnelle à la reconnaissance académique.

AB 33.12.00 : Subvention en vue de soutenir les actions de préqualification (EFT-OISP)

À l'instar de Mme la Présidente qui s'est déjà inquiétée sur cette question, **M. Noiret** aimerait savoir où en est dans la réforme des EFT-OISP. Il a relevé que les budgets étaient bien inscrits, mais il aimerait que le Ministre lui précise le calendrier et indique également qu'il a pu entendre un certain nombre de remarques qui avaient été formulées par le secteur tout entier.

M. le Ministre signale que le projet de décret sur les EFT-OISP est inscrit au Gouvernement wallon en deuxième lecture et il espère qu'il évoluera bien dans le sens qui a été tracé.

AB 33.44.00 : Euroskills 2012

Sur la promotion des formations qualifiantes. **Mme Cornet** constate une diminution des crédits.

Mme Kapompole considère que le projet Euroskills montre à quel point il y a une intelligence de la main et une dynamique. Celle-ci a été prouvée au niveau wallon début octobre 2012 à Spa- Francorchamps. La dynamique vise à inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers techniques et professionnels. À la suite de l'action menée à Spa-Francorchamps, elle pense qu'il y aura des risques de dépassements budgétaires. Elle aimerait savoir si le Ministre pourra répondre à ce dépassement budgétaire en sachant que le contexte est particulièrement difficile.

M. le Ministre signale que c'est notamment à cet article que se trouvait le financement d'Euroskills. Comme l'organisation du Championnat d'Europe des métiers est terminée, il n'est pas question de le financer chaque année. On poursuit avec SkillsBelgium. Euroskills était une dépense exceptionnelle liée à l'année 2012.

Programme 22 – Forem-Formation

Chèque pour l'obtention du permis de conduire

Mme Cornet souhaite aussi évoquer la nouvelle initiative pour les permis de conduire des demandeurs d'emploi. Elle ne sait pas ce qu'elle doit en penser. Elle avoue avoir toujours un peu de mal avec les mesures que l'on balance comme cela parce que l'on est en mal d'existence dans les médias et qu'il faut absolument, d'une manière ou d'une autre, faire parler de soi.

Au-delà du permis de conduire se pose la question de savoir si l'on dispose ou non d'un véhicule. Or, quand on n'a pas d'emploi, obtenir un crédit pour acheter une voiture n'est pas une sinécure. Une fois ce véhicule acquis (un véhicule d'occasion coûte aux alentours de 5 000 à 6 000 euros), encore faut-il l'assurer. Or, dans le cas d'un jeune conducteur, une assurance véhicule revient entre 2 500 et 3 000 euros par an. Il s'agit là de la réalité des personnes qui se bougent pour aller travailler et qui sont obligés de faire un calcul.

Mme Cornet se pose la question de l'opportunité, de la pertinence de la mesure. Elle constate que, dans certaines sous-régions, des jeunes, qui ne travaillent pas, roulent dans des véhicules plus importants que des gens qui travaillent. On se demande comment ils les financent. Elle pense qu'il y aurait là, au niveau du Fédéral, un travail intéressant à faire : mettre en regard les numéros d'immatriculation des véhicules avec la situation sociale des gens et ce qu'ils déclarent. En effet, ce n'est pas le tout de parler de fraude fiscale, il faut aussi se poser ce genre de questions aujourd'hui.

Elle constate que cette mesure représente un certain budget. Elle ignore si elle rencontrera les objectifs de mise à l'emploi poursuivis. Elle espère que cette nouvelle initiative ne constituera pas seulement une récompense au chômage. Comme tous les citoyens de Wallonie, elle se permet de poser des questions sans disposer des réponses.

Cependant, elle souhaite aussi apporter des éléments d'information, voire des éléments de réflexion complémentaires. En effet, la réalité des gens de la rue est, aujourd'hui, notamment celle-là.

Elle croit qu'il y a là un raisonnement qui n'est pas complet et elle souhaiterait qu'il le soit comme gage de crédibilité.

M. Disabato comprend les interrogations de Mme Cornet sur le financement du permis de conduire, mais il comprend aussi la volonté du Ministre de pouvoir effectivement donner la possibilité à des jeunes de passer le permis parce que, malheureusement, souvent, c'est ce qu'on leur demande, et parfois à déraison.

Il aimerait savoir à quel endroit sont financés ces permis de conduire. Est-ce aussi sur le Fonds de réserves du Forem ou est-ce logé dans une AB ?

Puisque le Ministre prévoit entre 750 et 1 000 personnes, cela correspond donc à un budget situé entre 750 000 et 1 000 000 d'euros. Après avoir résolu l'équation budgétaire, M; Disabato se pose la question suivante : comment va-t-on sélectionner les personnes qui peuvent disposer de cette offre ? M. Disabato estime qu'à un certain moment, il risque d'y avoir un certain appel d'air, donc beaucoup de demandes.

Il lui semble qu'il serait vraiment important d'investir dans cette manière de faire. En travaillant avec les demandeurs d'emploi sur cette fameuse demande de permis, il y aurait peut-être moyen de permettre à certains CV de rester en position horizontale plutôt qu'en position verticale.

Mme Kapompole tient à signaler que des entreprises de formation par le travail, mais surtout des organismes d'insertion socio-professionnelle, organisent déjà des sessions pour permettre aux demandeurs d'emploi d'obtenir un permis de conduire, mais pour la partie théorique. Elle se demande s'il ne faudrait pas créer un lien entre ces demandeurs d'emploi qui ont déjà réussi la partie théorique et qui parfois ne passent pas à l'aspect pratique parce qu'ils n'en ont pas les moyens financiers, et la mesure du permis de conduire, afin que le dispositif soit encore plus efficace et se complète bien.

M. le Ministre comprend la perplexité de Mme Cornet, d'autres l'ont évoquée. Il tient simplement à indiquer que, dans l'analyse du Forem, il n'est pas discutable qu'un grand nombre de jeunes n'aient pas le permis, un sur quatre, dont un sur deux est de sexe féminin. 80 % des offres d'emploi demandent le permis de conduire, à tort ou à raison. Il estime que M. Disabato a raison en soulignant que le permis est souvent une exigence, mais que c'est aussi peut-être une sécurité pour l'entreprise en termes de flexibilité.

Il a décidé de s'attaquer à ce problème, mais en balisant bien le sujet. Il constate que Mme Kapompole est déjà bien au courant de beaucoup de choses. Il tient à préciser les conditions en vue de bénéficier de l'aide au permis de conduire. Il faut d'abord avoir signé un plan d'action avec le conseiller-référent. Ensuite, il ne faut pas avoir dépassé le diplôme d'enseignement secondaire supérieur, le CESS. Troisièmement, il faut être chômeur inoccupé depuis douze mois. Quatrièmement, il est nécessaire que l'octroi de ce permis de conduire soit une condition essentielle pour obtenir un poste de travail.

À cet égard, une condition essentielle signifie que le domicile est situé dans une zone non servie ou insuffisamment servie par les transports en commun, que le métier envisagé par le demandeur d'emploi s'effectue en pauses ou en nuit, que le métier envisagé par le demandeur d'emploi nécessite l'utilisation d'un véhicule ou parce que la flexibilité de l'entreprise l'impose. De plus, le candidat bénéficiaire doit avoir réussi le permis théorique, et il accepte de passer dans les trois mois le permis de conduire pratique après le théorique.

Enfin, il y a l'analyse du conseiller référent. Celui-ci peut détecter s'il s'agit d'une personne un peu farfelue et qui profiterait du système.

Mme Cornet a fait remarquer qu'après avoir décroché le permis, le demandeur d'emploi doit encore acquérir une voiture. Mais faut-il que la Région paie la voiture ?

Mme Barzin signale que Mme Cornet voulait juste dire qu'on ne pouvait pas résoudre tous les problèmes, et que c'est sous la forme d'un questionnement qu'elle a dit cela.

M. le Ministre présente l'équation suivante : pas de permis, pas de travail. De plus, si on n'a pas de travail, on ne perçoit pas de revenu. En l'absence de revenu, il n'est pas possible d'acheter une voiture. C'est malheureusement un cercle vicieux.

Quant à assurer le véhicule, M. le Ministre signale qu'il n'est pas compétent en la matière et que de nombreux jeunes roulent avec une voiture qui appartient à leurs parents en termes d'immatriculation, ce qui change considérablement les conditions d'assurance. Les courtiers eux-mêmes proposent ce genre de formule.

Mme Barzin estime que ce n'est pas là le problème. Elle précise que Mme Cornet avait un questionnement par rapport à cette mesure. Elle n'a pas dit qu'elle avait nécessairement la solution, mais elle se posait des questions. Après avoir suivi les cours, qu'on ne réussit pas nécessairement, d'autres difficultés se posent par la suite, notamment l'acquisition d'un véhicule et l'assurance.

M. le Ministre tient à signaler que l'origine sociale du candidat joue un rôle en la matière. S'il est issu d'une famille moyenne ou plutôt aisée, il se verra offrir la voiture. Par contre, s'il provient d'un milieu plus défavorisé, il éprouvera quand même plus de difficultés à mobiliser mille euros pour passer le permis de conduire. Le Forem a aussi prévu des conditions et il fait intervenir le conseiller-référent.

Mme Barzin considère que M. le Ministre a caricaturé l'intervention de Mme Cornet.

M. le Ministre le lui accorde pour une fois.

M. Disabato considère que les explications fournies par le Ministre présentent l'avantage de clarifier les choses par rapport à ce qui figurait dans les journaux, selon lesquels l'ensemble des chômeurs recevraient mille euros pour passer le permis de conduire.

M. le Ministre tient à signaler que les conditions sont bien balisées et que c'est finalement le conseiller qui est le seul à donner le chèque au bout d'un an, après que le demandeur d'emploi a signé un plan de retour à l'emploi. Il annonce qu'une évaluation interviendra de toute façon.

Il précise que le montant total budgété pour cette mesure est de 750 000 euros.

A.B. 41.06.40 : Crédit adaptation

Sur la disposition du crédit d'adaptation, il revient à **Mme Gonzalez Moyano** une position du mouvement syndical, selon laquelle le dispositif générerait un effet d'aubaine important. Dans un courrier, les organisations syndicales soulignent leur volonté désormais de ne plus approuver les dossiers du crédit adaptation qui constituerait manifestement un effet d'aubaine.

Il ne s'agit pas ici d'une position unanime, dans la mesure où le banc patronal soutient exactement le contraire. L'oratrice aimerait savoir quelle est l'attitude du Ministre sur cette problématique.

M. le Ministre indique le monde syndical s'est ému de l'effet d'aubaine de ce dispositif qui s'est vu réserver des crédits à concurrence de 4,8 millions d'euros. Il rappelle que l'objectif de départ consistait à permettre une formation continue aux travailleurs. Mais lorsque l'on constate, par exemple, que des importateurs et des garagistes viennent demander la formation continuée des mécaniciens à un nouveau modèle, cela pose question.

Il convient de faire preuve d'objectivité et de discerner tous ensemble ce qui est justifié, ce qui est pertinent de ce qui ne l'est pas ou de ce qui ne l'est plus.

Il signale que, pour le moment, ces crédits sont payés. Si le blocage persiste, le Ministre devra signer lui-même tous les crédits d'adaptation, puisque la règle prévaut qu'à défaut d'accord de consensus entre les partenaires sociaux, c'est le Ministre qui tranche. Il préférerait que ce ne soit pas le cas mais, s'il le faut, il le fera, en essayant d'analyser la situation la plus objective et en retenant les bons dossiers.

A.B. 41.22.40 : Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités (dispositif Airbag*)*

Mme Cornet souhaite savoir où en est l'exécution ou la concrétisation du décret *Airbag* et s'assurer qu'il ne s'agit pas seulement d'un effet d'annonce. Elle ne demande pas au Ministre d'être un magicien ou de mentir. Cependant, en regard d'une enveloppe de cinq millions d'euros, elle constate que des crédits de sept millions d'euros sont mobilisés pour faire face à l'avenir. Cela laisse évidemment un goût amer dans la bouche et on se demande où l'on va.

Elle estime que son devoir, en tant que politique, n'est pas de faire illusion, il est d'essayer de concrétiser. Elle accorde au Ministre que ce n'est pas facile, mais après le temps de l'annonce de nouvelles mesures, telles que le Plan *Airbag* ou les juniors indépendants, il faut s'enquérir à présent des résultats.

M. Disabato s'informe aussi sur la mise en oeuvre du décret à promouvoir l'autocréation d'activités (dit décret *Airbag*). Il constate que les moyens qui avaient été affectés n'ont apparemment pas été utilisés intégralement. Il demande s'il y aura des évolutions en 2013.

À l'instar de son collègue M. Disabato, **Mme Gonzalez Moyano** aimerait savoir pourquoi on a provisionné un montant de 3 millions d'euros, comme les deux années précédentes.

M. Lebrun met en exergue les crédits dévolus au plan *Airbag*, aux nouveaux APE marchands, aux essais métiers, aux juniors indépendants et à la formation alternée. Il considère que ces différents axes permettent de quitter la notion selon laquelle la Wallonie est essentiellement un employeur public et de redonner une valeur certaine au métier privé et au métier indépendant. Il y a de la marge en cette matière mais il pense que l'indication est assez précise.

M. Noiret souhaite indiquer que lorsqu'on évoque le décret *Airbag*, on le restreint à la question des personnes sans emploi. Il rappelle que le Plan *Airbag* ne s'adresse pas exclusivement et uniquement aux personnes sans emploi. De par son expérience dans le domaine de la formation de l'économie sociale, il a pu constater que réserver un certain nombre de dispositifs aux personnes sans emploi vers l'emploi indépendant constituait une difficulté plus grande que partir de personnes qui sont déjà à l'emploi. Et à partir de là, dans une dynamique extrêmement active, on avait souvent de meilleurs résultats quand on travaillait précisément avec des personnes déjà à l'emploi, qui souhaitent développer un nouveau projet ou une idée.

M. le Ministre annonce qu'il fera le point dans six mois.

Mme Cornet signale qu'elle se permet, à l'occasion du débat budgétaire, de poser des questions précises et elle ose croire que le Ministre se fera un plaisir d'y répondre, sans faire passer les parlementaires pour des fous ou pour des sots.

Comme lui, elle connaît la situation économique et sociale et elle l'appréhende. Elle voudrait aussi, pour la Wallonie et pour les personnes qui évoluent, pouvoir tracer des perspectives de manière concrète. Elle estime que c'est là le rôle qui incombe au Ministre.

M. le Ministre tient à signaler que le dispositif n'est véritablement né que dans le courant du mois de septembre 2012 parce qu'il a fallu adopter un décret et prendre un arrêté. Celui-ci est en vigueur. Une première campagne de communication a modestement été lancée, mais il promet de le faire de manière beaucoup plus significative dès le budget 2013 parce que c'est nécessaire.

Dans le cadre de la première série de sélections, deux cents demandes ont été reçues. Il estime que M. Noiret a raison de rappeler que dans ces demandes figurent trois types de candidats : les lauréats des SAACE, les lauréats de l'IFAPME et les indépendants à titre complémentaire après une certaine période. La commission de sélection analyse. Très curieusement, le banc patronal a été extrêmement sévère dans son analyse. M. le Ministre s'en est ouvert au nouveau président de l'Union wallonne des entreprises en lui communiquant son incompréhension. Il pense qu'aujourd'hui, le message est bien passé et que le banc patronal adoptera un comportement qui accepte un taux de sinistralité.

Il promet une évaluation complète du dispositif *Airbag* par région, homme, femme, par niveau d'études et selon l'origine sociale des candidats pour le mois de juin de l'année prochaine. Il signale d'ailleurs que le décret « *Airbag* » prévoyait lui-même de générer une évaluation. Il concède qu'il y a des moyens à reporter, et tant mieux, parce que l'objectif du Gouvernement est que le dispositif connaisse du succès.

Il signale au passage que ce dispositif contribue aux finances du Fédéral qui a besoin de plus d'indépendants pour financer le système de sécurité sociale des indépendants. Il pense donc que la Région collabore sur ce plan-là avec le Fédéral. Il n'a d'ailleurs pas entendu la Ministre Laruelle se plaindre du dispositif, que du contraire.

Mme Barzin fait observer que Mme Cornet ne s'est pas plainte du dispositif. Les commissaires du groupe MR l'avaient d'ailleurs soutenu il y a quelques mois.

M. le Ministre estime que M. Noiret a raison, une fois de plus, de souligner la pluralité de voies d'approvisionnement. Même si c'est un indépendant à titre complémentaire, s'il devient indépendant à titre principal, il libère un emploi.

AB 61.01.41 : Subvention au Forem pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle

M. Disabato constate au niveau de cette allocation de base une augmentation assez drastique des crédits qui passent de 900 000 euros à 4,9 millions d'euros en crédits d'engagement, soit une augmentation conséquente de 444 %.

Sachant en parallèle que la subvention de fonctionnement d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes diminue dans le programme 24 IFAPME, il voulait savoir comment on articulait ces deux allocations de base l'une avec l'autre parce qu'il estime que les compétences vertes sont essentielles dans le redéploiement de la Wallonie. Il y a donc deux types d'emplois à défendre; d'une part, les racines, en essayant notamment de préserver la sidérurgie et, d'autre part, les ailes, les emplois d'avenir qui sont liés surtout aux compétences vertes.

Programme 24 – IFAPME

Le sort qui est réservé au financement de l'IFAPME a toujours tendance à surprendre **Mme Cornet** qui observe une diminution des crédits en faveur de l'Institut.

AB 41.13.40 : Subvention pour Juniors indépendants

Mme Cornet s'informe de l'exécution des crédits pour les Juniors indépendants.

Mme Gonzalez Moyano aimerait savoir ce qu'il en est de ce dispositif et comment cela fonctionne. Elle s'enquiert de l'implémentation du dispositif.

M. le Ministre tient à signaler qu'il y a 250 jeunes qui en ont fait l'expérience pendant le seul mois d'août, du 15 au 30 août, et que l'IFAPME compte relancer une campagne.

Ces jeunes passent par les différents centres de l'IFAPME, qui a d'ailleurs lancé un appel dans les entreprises qui accueillent traditionnellement leurs apprentis. L'IFAPME vérifie alors leur degré de motivation.

Il signale que le Gouvernement wallon essaie très clairement d'essaimer l'esprit d'initiative, sachant que sur le cursus de dix jours, un jour est réservé à l'évaluation en centre de compétence. Il constate que, dans les écoles, lorsqu'on demande à des jeunes s'ils veulent s'installer comme indépendant, rares sont ceux qui lèvent la main. Or, il pense que ce réflexe doit être présent dans la tête des jeunes dés l'âge de quinze ans. La démarche passe par les centres de compétence qui ont envoyé un courrier à leurs entreprises partenaires en vue d'accueillir des jeunes. C'est bien la preuve que la sélection se fait à l'IFAPME et pas au niveau du Gouvernement, loin s'en faut.

Il indique que les crédits progressent. L'IFAPME, sera chargée de relancer l'appel à des entreprises via les centres de compétence, mais le critère retenu est celui de moins de dix personnes et la priorité est réservée à un indépendant qui prend un jeune avec lui.

A.B. 61.03.41 : Subvention de fonctionnement d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes

Mme Cornet s'enquiert du sort réservé au financement de l'IFAPME. Elle constate que le Ministre a salué les performances de l'IFAPME et a fait part de sa volonté d'élargir la formation en alternance aux demandeurs d'emploi de moins de 30 ans. Dans l'exposé général, il a souligné que les crédits consacrés à l'IFAPME sont maintenus, mais il n'empêche que l'on observe, pour l'AB 61.03.41, une réduction de moitié des crédits d'engagement qui passent de 8 à 4 millions

d'euros en crédits d'engagement et de 4 à 2 millions d'euros en crédits de liquidation. Elle aimerait avoir une explication à ce propos.

M. le Ministre constate que Mme Cornet et d'autres avaient le sentiment qu'il y avait une diminution des crédits consacrés à l'IFAPME. Il estime que rien n'est plus faux. Il y a une progression à l'IFAPME de 600 000 euros par rapport à l'année dernière. La lecture peut paraître biaisée parce que 8 millions d'euros étaient inscrits à l'initial 2012, qui coïncidaient à deux centres de compétence. Une tranche de quatre millions est transférée au Forem pour le centre de compétence en Wallonie-Picardie et l'autre centre reste au sein de l'IFAPME puisqu'il s'agit bien d'un centre de l'IFAPME. La ligne qui est donc en réduction concerne un budget investissement, mais les frais de fonctionnement de l'IFAPME dépassent au total les 600 000 euros, et c'est là notamment qu'on trouve la progression pour les juniors indépendants.

Pour ce qui concerne la dynamique verte, M. le Ministre signale que, dans tout le Plan Marshall, il y a à chaque fois la présence d'un dispositif vert. Il propose d'indiquer la logique pour les essais métiers verts, pour les APE verts ou pour les formations vertes. Si M. Disabato le souhaite, M. Gallien est prêt à mettre chaque fois en annexe du rapport la fraction y réservée.

M. Noiret observe une évolution dans les tableaux fournis, par exemple le SAACE vert. À la suite de l'évolution vers le Plan Marshall 2.vert, un certain nombre de transferts se sont sans doute opérés, ce qui crée une ambiguïté. Comme il l'avait déjà indiqué l'année dernière, il suggère au Ministre d'opérer un petit nettoyage en la matière.

M. le Ministre estime qu'une telle opération est d'autant plus difficile qu'une partie des crédits a été réallouée sur les articles, et pas la totalité, puisqu'il y a quand même encore une technique de provision. On se trouve aujourd'hui dans un système un peu mixte par rapport à la provision ou la ventilation, en raison d'une clause de performance. Chaque ministre suppute que sa mesure percute et que celle de son voisin est un peu moins performante, ce qui permet d'opérer des transferts.

Il promet d'effectuer ce travail pour que les parlementaires puissent bien comprendre ces transferts.

Conclusion sur l'emploi

En résumé, **Mme Cornet** reconnaît qu'il existe des besoins évidents et des attentes énormes et que la situation est très difficile à gérer, à anticiper et à maîtriser. Elle aurait cependant voulu voir des crédits importants mobilisés de manière concrète pour toute la question de la formation qualifiante, préqualifiante, de la formation en cours de carrière, *et cætera*. Elle aurait également souhaité avoir des signes beaucoup plus clairs en termes de perspectives.

En guise de conclusion, elle défie quiconque de venir avec la solution. Elle serait un très mauvais parlementaire si elle jetait le « bébé Antoine avec l'eau du bain ». Elle constate qu'il existe des besoins évidents, des besoins énormes, une situation très difficile à gérer, à anticiper, à maîtriser.

Cependant, elle aurait voulu voir dans ce budget, au-delà de l'enveloppe des cinq millions d'euros pour le plan « *All In* », au-delà de ce que l'on jette en pâture aujourd'hui qui est l'agence de l'entreprise, des crédits importants mobilisés de manière concrète pour toute la question de la formation qualifiante, préqualifiante ou de la formation en cours de carrière. Elle aurait souhaité aussi avoir des signes beaucoup plus clairs en matière de perspectives.

M. le Ministre se montre totalement déçu par la conclusion de l'intervention de Mme Cornet, qui dit qu'elle ne perçoit pas signe clair dans les grands axes de la politiques du Ministre, alors qu'il a quand même tenté de montrer quels étaient les objectifs prioritaires que porte le Gouvernement wallon.

Mme Barzin tient à signaler que Mme Cornet avait quand même pointé certains éléments positifs que le Ministre peut aussi relever.

Elle estime que toute une série d'explications font en fait défaut dans ses documents et qu'on gagnerait beaucoup de temps s'il y avait plus d'éléments dans les programmes justificatifs, sur toute une série de thématiques.

M. le Ministre réplique que les commissaires présents sont privilégiés et que c'est tant pis pour les autres. C'est une très bonne commission, avec une excellente présidente et des parlementaires assidus. Ceux qui sont venus ont compris et il espère que les commissaires présents diront aux autres qu'ils n'ont pas eu l'intelligence de venir les rejoindre. Il dit cela avec un peu de provocation.

L'Agence de l'entreprise

Mme Cornet estime en effet qu'à côté des mesures pour l'apprentissage des langues, pour la création ou pour susciter l'esprit d'entreprendre, il faut innover. Elle s'enquiert de la future Agence de l'entreprise.

M. Lebrun pose une question particulière sur l'Agence de l'entreprise. Il considère que cette agence de l'entreprise est sans doute un des bons moyens d'avoir une sorte de « guichet unique » pour que celui qui veut créer une entreprise puisse, à un moment donné, s'y retrouver dans le dédale des possibilités existantes. Un nouveau métier devrait donc se créer. Il aimerait avoir davantage de détails sur cette agence de l'entreprise.

Fusion des outils économiques et financiers

Mme Kapompole se réfère aux travaux de la Commission de l'économie de la veille au cours desquels on a évoqué la fusion de l'Agence de stimulation économique, de l'Agence de stimulation économique et de l'Agence wallonne des Télécommunications. Les commissaires ont eu l'occasion d'avoir une présentation assez forte. Par rapport à la cohérence qui doit y avoir dans le cadre d'un gouvernement, elle se félicite que le ministre en charge de l'emploi a pu s'entendre avec son collègue en charge de l'économie pour intégrer le Plan *Airbag* et avoir encore plus un signal de confiance vis-à-vis du monde l'entreprise dans un contexte qui n'est pas évident pour les P.M.E. Elle estime qu'il y aura sans doute, des liens à se créer entre les deux ministres, encore plus dans le cadre des politiques emploi et économie.

Sans savoir ce que son collègue, M. le Ministre Marcourt, en a dit, **M. le Ministre** tient à assurer qu'il y a eu une entente sur ce point au Gouvernement wallon. On a beaucoup discuté, c'est normal, mais, au final, il y aura une agence de l'entreprise qui relève de trois ministres. Il y a le Ministre Marcourt, pour la partie économie, il y a le Ministre Nollet pour la partie technologie et il y a le Ministre Antoine pour la partie emploi. Le Gouvernement wallon n'a pas exclu qu'un autre ministre, qui apporterait une compétence ou une mission, en devienne cotitulaire.

Il tient à souligner l'intelligence de M. le Ministre Marcourt, qui a accepté de partager le tutorat, la responsabilité politique. À titre personnel, M. le Ministre Antoine souhaiterait que l'agence de l'entreprise soit une armoire à tiroirs pour des volets aussi essentiels que l'aide technologique, l'aide à l'emploi, l'aide à l'expansion économique ou les incitants pour devenir indépendant. Même si les Ministres Antoine, Marcourt et Nollet ne se retrouvent plus dans le prochain Gouvernement wallon, ce qui importe, c'est ce que l'on va laisser au profit des entreprises. L'agence de l'entreprise est bien sur les rails, mais il reste encore du travail administratif et de glissement de crédits.

V. VOTE

Par 7 voix contre 1, la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports a adopté le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres présents, la Commission a décidé d'accorder sa confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour l'élaboration du présent rapport.

La Rapporteuse, La Présidente,

V. Gonzalez Moyano. J. Kapompole.